



**Pays de Fayence**  
*Provence d'Azur*

Eau et Assainissement

# **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT Année 2021**



# TABLE DES MATIERES

---

TABLE DES MATIERES.....	2
1 - LE SERVICE.....	4
1.1 - Présentation du territoire desservi.....	4
1.2 - Gouvernance.....	5
1.3 - Mode de gestion du service.....	6
1.4 - Estimation de la population desservie.....	6
1.5 - Nombre d'abonnés.....	7
1.6 - Faits marquants de l'exercice.....	7
1.7 - Chiffres clés.....	8
2 - L'EAU POTABLE.....	10
2.1 - Le patrimoine.....	10
2.1.1 - Captage et prélèvement.....	10
2.1.2 - Adduction d'eau brute.....	10
2.1.3 - Station / usine de traitement.....	10
2.1.4 - Ouvrage de stockage.....	11
2.1.5 - Conduites de distribution d'eau potable.....	11
2.2 - Caractérisation technique du service.....	11
2.2.1 - Eaux brutes.....	11
a - Prélèvement sur les ressources en eau.....	11
b - Achats d'eaux brutes.....	12
c - Vente d'eaux brutes.....	12
2.2.2 - Eaux traitées.....	12
a - Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable.....	12
b - Production.....	12
c - Achats d'eaux traitées.....	12
d - Volumes vendus au cours de l'exercice.....	13
e - Autres volumes.....	13
f - Volume consommé autorisé.....	14
2.2.3 - Linéaire de réseaux.....	14
2.3 - Les indicateurs de performance.....	15
2.3.1 - Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
2.3.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	15
2.3.3 - Indicateurs de performance du réseau.....	16
a - Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	16
b - Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	16
c - Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	17
d - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	17
2.4 - Tarification de l'eau et recettes du service.....	18
2.4.1 - Modalités de tarification.....	18
1 1 1 - Facture d'eau type (D102.0).....	18
2.4.2 - Recettes.....	20
2.5 - Financement des investissements.....	20
2.5.1 - Montants financiers.....	20
2.5.2 - Taux d'épargne brut.....	21
2.5.3 - Amortissements.....	21
2.5.4 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	22
2.5.5 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	22
2.6 - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	24
2.6.1 - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	24
3 - L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	26
3.1 - Le patrimoine.....	26
3.1.1 - Réseau de collecte des eaux usées.....	26
3.1.2 - Epuration et traitement des boues.....	26
3.2 - Caractérisation technique du service.....	27
3.2.1 - Volumes facturés.....	27
3.2.2 - Détail des imports et exports d'effluents.....	27

3.2.3 - Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	27
3.2.4 - Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert .....	27
3.2.5 - Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	28
3.2.6 - Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	29
a - Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	29
b - Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration .....	29
3.3 - Les indicateurs de performance .....	29
3.3.1 - Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	29
3.3.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	30
3.3.3 - Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	30
3.3.4 - Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	30
3.3.5 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) .....	31
3.3.6 - Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	31
3.4 - Tarification de l'eau et recettes du service .....	31
3.4.1 - Modalités de tarification.....	31
3.4.2 - Facture d'eau type (D204.0) .....	32
3.4.3 - Recettes .....	34
3.5 - Financement des investissements .....	34
3.5.1 - Montants financiers .....	34
3.5.2 - État de la dette du service .....	35
3.5.3 - Taux d'épargne brut.....	35
3.5.4 - Amortissements.....	36
3.5.5 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	36
3.5.6 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	37
3.6 - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	38
3.6.1 - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	38
4 - L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	40
4.1 - Prestations assurées par le SPANC .....	40
4.2 - Caractérisation technique du service .....	40
4.2.1 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0).....	40
4.3 - Indicateurs de performance .....	41
4.3.1 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3).....	41
4.4 - Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	41
4.4.1 - Modalités de tarification.....	41
4.4.2 - Recettes .....	42
4.5 - Financement des investissements .....	42
4.5.1 - Montants financiers des travaux réalisés .....	42
1 1 1 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	42
1 1 1 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	42
5 - L'IRRIGATION .....	44
5.1 - Le patrimoine.....	44
5.2 - Les abonnés .....	44
5.3 - Caractérisation technique du service .....	45
5.3.1 - Volumes d'eau distribués sur le réseau de distribution .....	45
5.3.2 - Volumes d'eau distribués sur les canaux de la Siagnole .....	45
5.3.3 - Localisation des parcelles irriguées par les canaux de la Siagnole .....	46
5.3.4 - Structure tarifaire et prix de l'eau .....	46

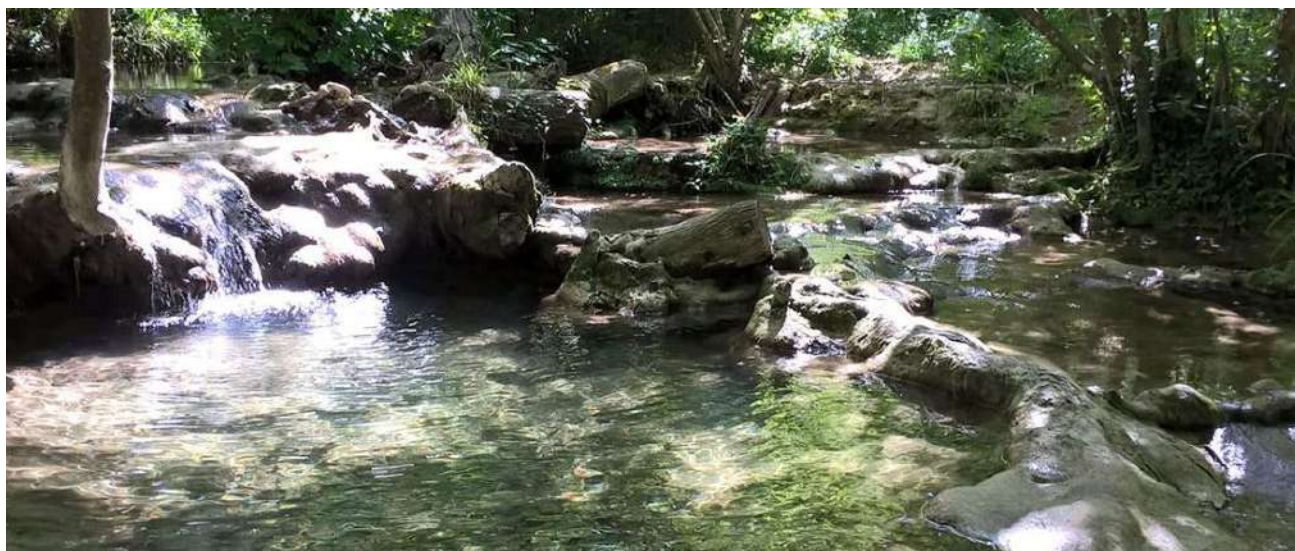
# 1 - LE SERVICE

---

## 1.1 - Présentation du territoire desservi

Le territoire du Pays de Fayence regroupe neuf communes à l'est du département du Var, à la limite ouest du département des Alpes-Maritimes. Ce territoire, avec son relief, ses forêts, sa plaine et ses villages perchés constitue une entité géographiquement bien définie, située entre le massif de l'Estérel et les pré-Alpes du sud.

Les conditions géologiques et topographiques du Pays de Fayence sont favorables à la présence d'un grand nombre de cours d'eau et plans d'eau d'importance variable. Un réseau hydrographique dense irrigue le territoire mais celui-ci est très dépendant des changements saisonniers.



L'un de ses principaux sur le territoire, la Siagnole (parfois appelée Siagne de Mons), s'écoule pour partie dans des gorges présentant une végétation riche et des formations de tufs et travertins. Largement exploitées pour l'alimentation en eau potable du territoire et du littoral, notamment par le biais d'un aqueduc datant de l'époque romaine, elle constitue la principale ressource d'approvisionnement en eau potable du territoire.



## 1.2 - Gouvernance

La nécessité d'une plus grande participation des citoyens-usagers à la gestion de leurs collectivités est apparue indispensable pour rapprocher les élus de leurs administrés, et ainsi rendre les projets de territoire et les services publics plus efficaces et adaptés à leurs attentes et à leurs besoins.



Pour ce faire la Régie des Eaux du Pays de Fayence a souhaité impliquer ses usagers dans son administration en ouvrant 6 sièges au sein de son conseil d'exploitation ainsi constitué :

- 9 sièges aux élus de Communauté de Commune
- 1 siège au représentant du personnel de la structure
- 1 siège à l'association des usagers de l'eau
- 2 sièges aux associations d'agriculteurs du Pays de Fayence
- 2 sièges aux « personnes qualifiées », reconnues pour leur expertise dans un domaine de l'eau

### 1.3 - Mode de gestion du service

Comme les usagers, les élus du territoire sont attachés à cette gestion publique et locale des services d'eau potable et d'assainissement qui existe aujourd'hui sur la quasi-totalité du territoire et qui a fait ses preuves.

L'objectif qu'ils se sont fixés est de continuer à assurer la gestion des ressources présentes sur le territoire de la C.C.P.F. de manière publique, locale et durable pour garantir à leurs administrés une eau de qualité, en quantité suffisante et à un prix maîtrisé.

Pour cela, une régie des eaux communautaire est créée depuis le 1er janvier 2020. Cette entité, pilotée par les élus du territoire, réunit les agents issus des communes ; elle s'appuie sur leur expérience et leur connaissance du terrain.

Ses objectifs :

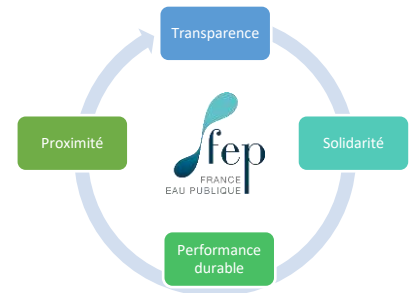
- Garantir à tous l'accès à une eau de qualité
- Placer l'eau au cœur des politiques publiques locales
- Favoriser l'appropriation des enjeux de l'eau par les citoyens

Ses valeurs :

- Transparence
- Solidarité
- Performance durable et efficace
- Proximité et implication des parties prenantes

Ses missions :

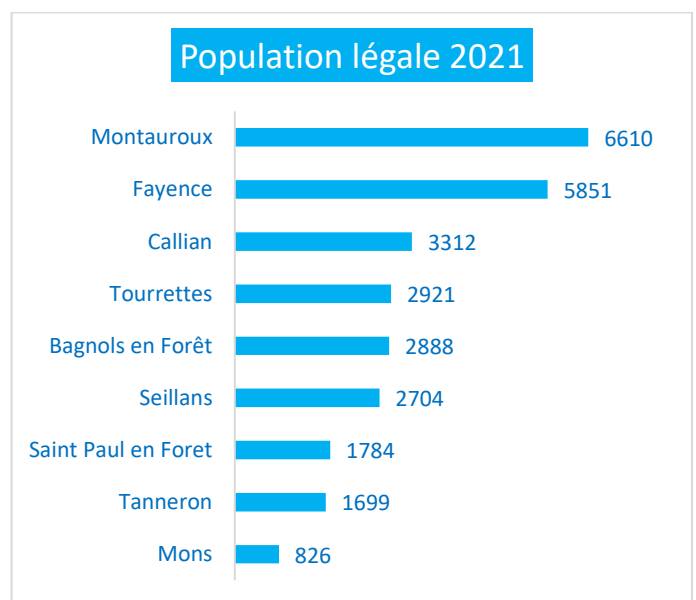
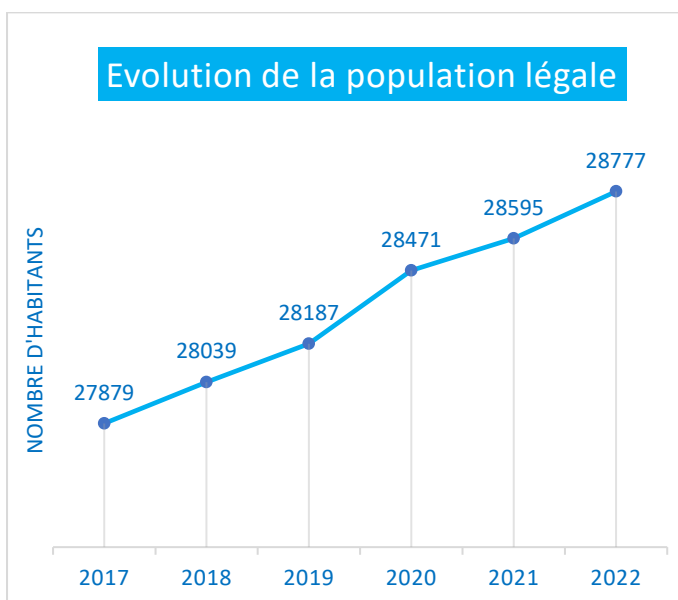
- Production d'eau destinée à la consommation humaine
- Distribution d'eau potable
- Collecte et traitement des eaux usées
- Contrôle des installations d'assainissement collectif et non collectif
- Irrigation agricole



### 1.4 - Estimation de la population desservie

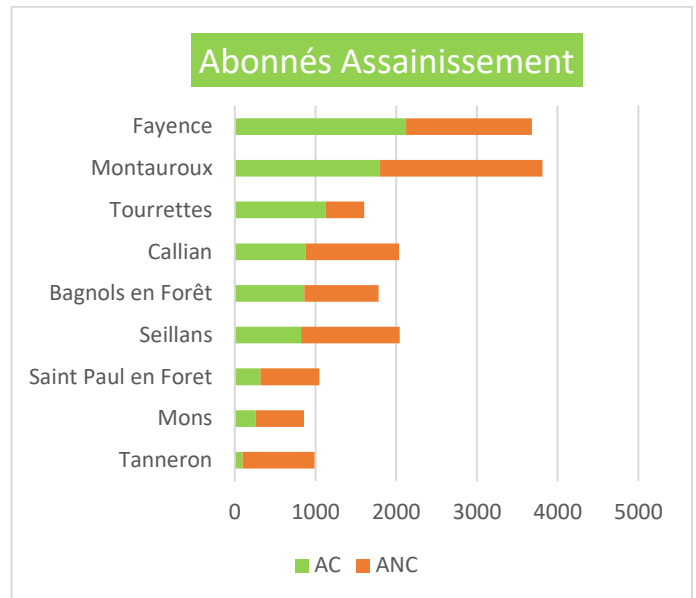
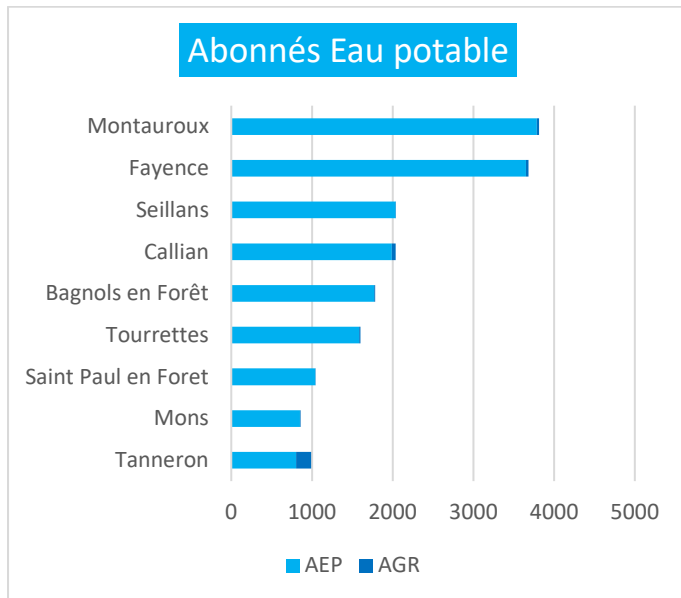
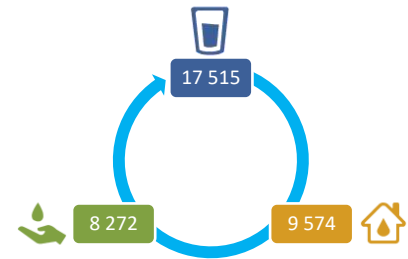
Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Au 31 décembre 2021, la population sur le territoire de la CCPF est de 28 595 habitants (chiffre INSEE).



## 1.5 - Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



## 1.6 - Faits marquants de l'exercice

- 01/2021 • Lancement de la campagne de renouvellement des compteurs sur Saint Paul en Forêt et Tanneron permettant l'acquisition de données par télé-relève
- 04/2021 • Travaux de sécurisation de la station d'épuration des Estérêts du Lac  
• Nettoyage et étanchéification des canaux de la Siagnole permettant la réduction de la turbidité
- 05/2021 • Incendie de l'usine EDF de Tanneron entraînant une rupture d'alimentation en eau sur la commune  
• Mise en place de sondes et automatismes permettant le suivi à distance des réservoirs et station d'épuration
- 06/2021 • Facturation hiver (ouverture à l'ensemble des usagers du portail abonné)  
• 15 Ha de forêt dévastés entraînant une rupture d'alimentation du secteur Ste Brigitte sur Seillans
- 07/2021 • Activation du plan sécheresse sur Bagnols en forêt, Saint Paul en Forêt et Seillans  
• Remplacement de la presse à boue sur la station d'épuration de Seillans village
- 08/2021 • Prise de fonction du Directeur de la régie des eaux  
• Perte du forage n° 4 de Ste Brigitte
- 09/2021 • Réception des travaux de renforcement du réseau d'eau potable sur la commune de Fayence (RD 563)  
• Participation la réunion publique organisée par l'association des usagers de l'eau du Pays de Fayence
- 10/2021 • Facturation été  
• Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable du centre-ville de Fayence (Tranche 2)
- 12/2021 • Travaux de réhabilitation des branchements eau potable en centre-ville de Bagnols en Forêt  
• Noria de camion citerne sur le secteur de Ste Brigitte à Seillans pendant les fêtes de fin d'année

## 1.7 - Chiffres clés

### Eau potable

Nombre d'abonnés	17515ab
Nombre d'habitants desservis	27802 hab
Linéaire de réseau hors branchements	524,55 km
Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100,0 %
Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	98,9 %
Rendement du réseau de distribution	72,9 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80,0 %
Volume produit	4 728 870 m <sup>3</sup>
Modes de gestion	Régie autonome
Nombre d'ouvrages	22 ouvrages de production
Fourchette de tarifs	De 1.46 à 2.58 €/m <sup>3</sup>

### Assainissement collectif

Nombre d'abonnés	8272ab
Nombre d'habitants desservis	13400 hab
Linéaire de réseau hors branchements	154,16 km
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	77 points
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	351,8 tMS
Volume facturé	1°262 119 m <sup>3</sup>
Modes de gestion	Régie autonome
Nombre d'ouvrages	10 STEP
Capacité en Équivalents-Habitants	1800 EH
Fourchette de tarifs	De 1.17 à 1.95 €/m <sup>3</sup>

### Assainissement non collectif

Nombre d'habitants desservis	15295 hab
Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	9574 installations
Tarif du contrôle de l'ANC	125,00 €
Modes de gestion	Régie autonome

Nombre de fuite	Années
<b>Commune</b>	<b>2021</b>
Bagnols en Forêt	7
Callian	3
Fayence	15
Mons	2
Montauroux	23
Saint Paul en Foret	6
Seillans	16
Tanneron	9
Tourrettes	6
<b>Total général</b>	<b>87</b>



Source du Moulinet Mons



**L'EAU POTABLE**

## 2 - L'EAU POTABLE

### 2.1 - Le patrimoine

Pour permettre de remplir ses deux missions principales (production et distribution), le service est composé de différents ouvrages :

#### 2.1.1 - Captage et prélèvement

Les eaux distribuées sur le territoire du pays de Fayence proviennent des nappes profondes du plateau de Canjuers (Baou roux, Neïsson, Cammandre, Ste Brigitte, Moulinet, Siagnole), de la plaine de Fayence (Tassy et Barrière) ainsi que de la nappe alluviale de la Siagne (Pérus).

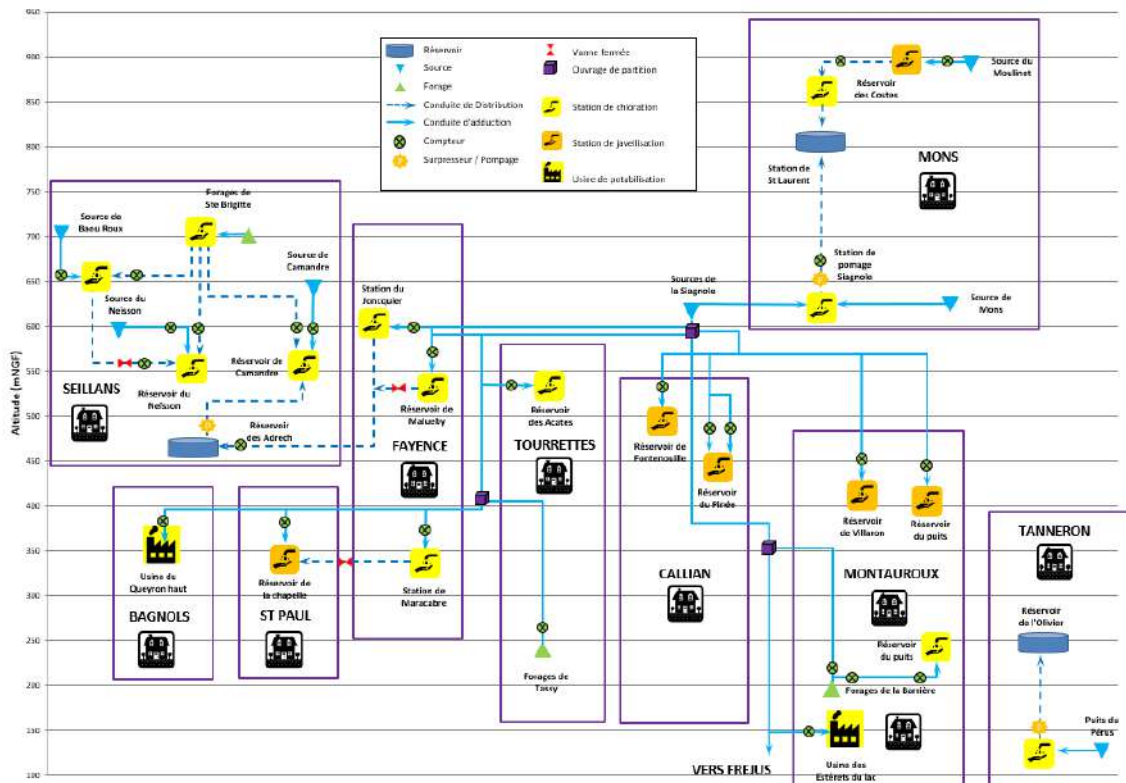


#### 2.1.2 - Adduction d'eau brute

Le réseau d'adduction est principalement constitué par les canaux de la Siagnole qui serpentent de Mons à Fréjus sur près de 100 km.

#### 2.1.3 - Station / usine de traitement

Pour chacune des Unités de Distribution d'eau potable (UDI), un traitement est réalisé pour rendre l'eau propre à la consommation humaine. Le service compte, 12 stations de chloration, 6 stations de javellisation et une usine de traitement (Estérêts du lac). L'usine de potabilisation de Bagnols en forêt est exploitée par le Syndicat des Eaux du Var Est (SEVE) et n'entre pas dans le patrimoine de la REPF.



## 2.1.4 - Ouvrage de stockage



38 réservoirs  
répartis sur l'ensemble du  
territoire stockent  
8900 m<sup>3</sup> d'eau.

## 2.1.5 - Conduites de distribution d'eau potable

524,55 km

de réseaux de distribution  
acheminant l'eau potable  
jusqu'aux robinets des  
usagers



## 2.2 - Caractérisation technique du service

### 2.2.1 - Eaux brutes

Le service public d'eau potable a prélevé 5 218 465 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2021 (5 516 954 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2020), soit une baisse de 5.4 %. L'intégralité des eaux prélevées sont souterraines.

*a - Prélèvement sur les ressources en eau*

Volumes prélevés Ressources	Année	
	2020	2021
Siagnole	4 254 459	4 112 690
Siagne	611 748	475 980
Neisson	198 921	132 999
Barrière 1	145 776	133 683
Moulinet	100 420	116 678
Source Mons	76 865	74 657
Ste Brigitte	32 385	87 665
Baou roux	67 852	45 431
Camandre	28 450	19 502
Barrière 2	0	17 769
Tassy 2	78	1 411
<b>Fayence Seillans</b>		<b>0</b>

NOTA : Les quantités présentées ci-dessus ne prennent pas en compte les volumes exportés vers les Adrets de l'Estérel, Saint Jean de Cannes et Saint Raphaël (3 822 451 m3). Les quantités destinées à l'irrigation sont traitée dans le chapitre « IRRIGATION ».

*b - Achats d'eaux brutes*

Il n'y a pas eu d'achat d'eau brute en 2021. Le tableau précédant fait la synthèse des prélèvements annuels des ressources propres du service.

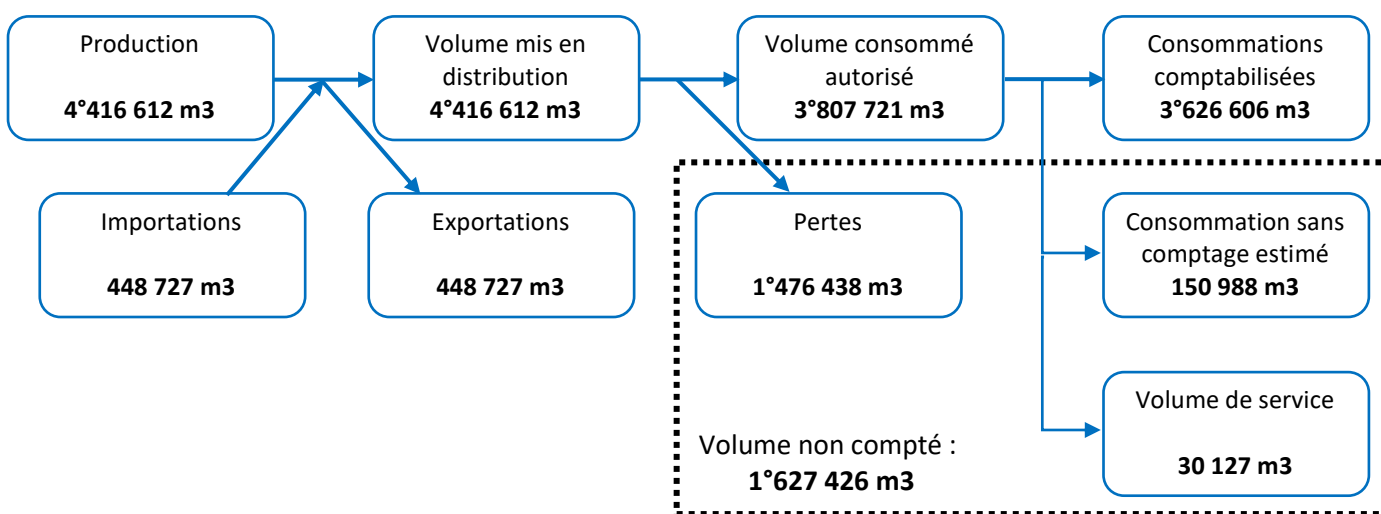
*c - Vente d'eaux brutes*

Comme indiqué précédemment, une partie de la production d'eau est vendue au SEVE :

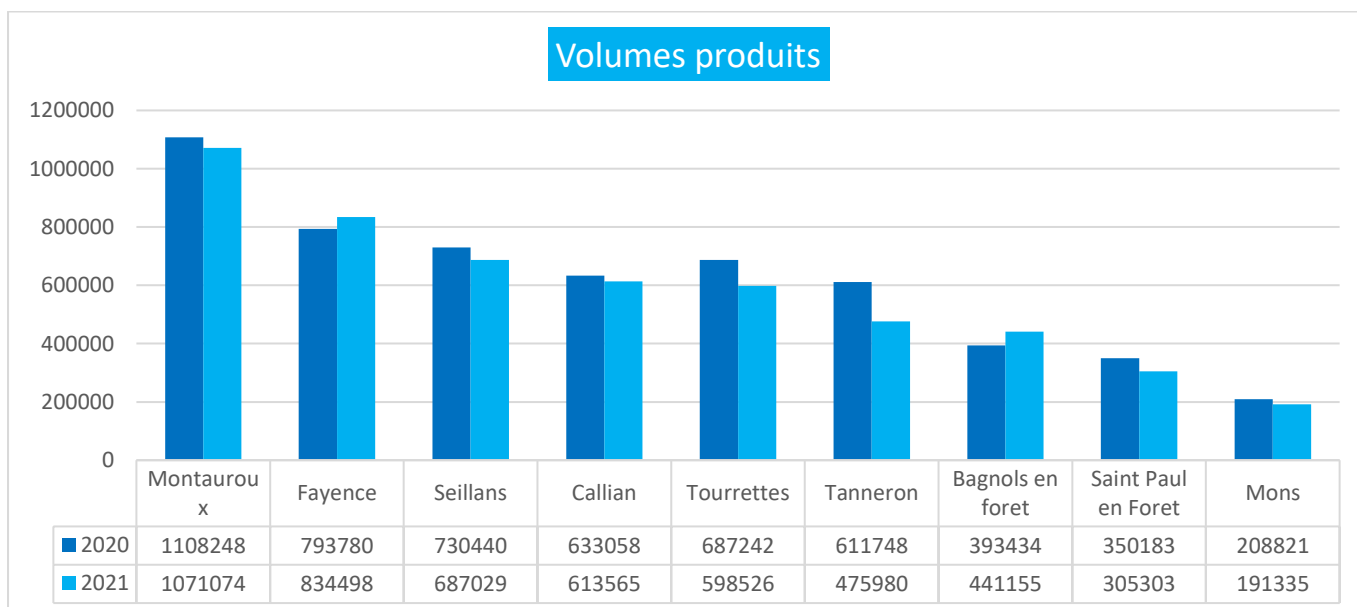
- 3°822 451 m3 pour les Adrets de l'Estérel, Fréjus et Saint Raphaël
- 441 155 m3 pour la commune de Bagnols en Forêt

**2.2.2 - Eaux traitées**

*a - Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable*



*b - Production*

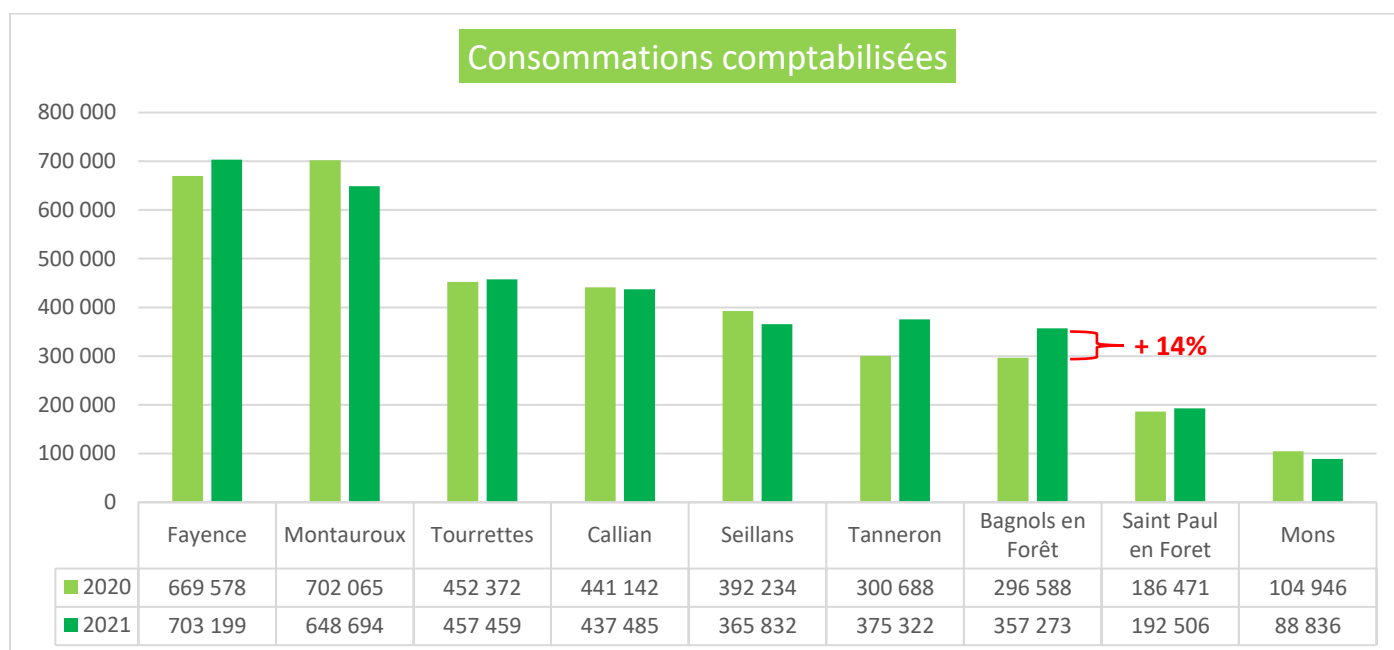


*c - Achats d'eaux traitées*

Sur les 448 727 m3 d'eaux traitées achetées par la REPF, 441 155 m3 (393°434 m3 en 2020) l'ont été au SEVE qui a pour mission le traitement de l'intégralité des consommations de Bagnols en Forêt. Le reliquat (7612 m3) correspond à la consommation d'abonnés de Fayence sur le réseau de Seillans.

#### d - Volumes vendus au cours de l'exercice

Le service public d'eau potable a vendu 3°589 451 m3 pour l'exercice 2021 (3°546 084 m3 pour l'exercice 2020), soit une augmentation de 1.2 %.



Cette augmentation est principalement liée au travail de mise à jour du parc compteur de Tanneron.

#### e - Autres volumes

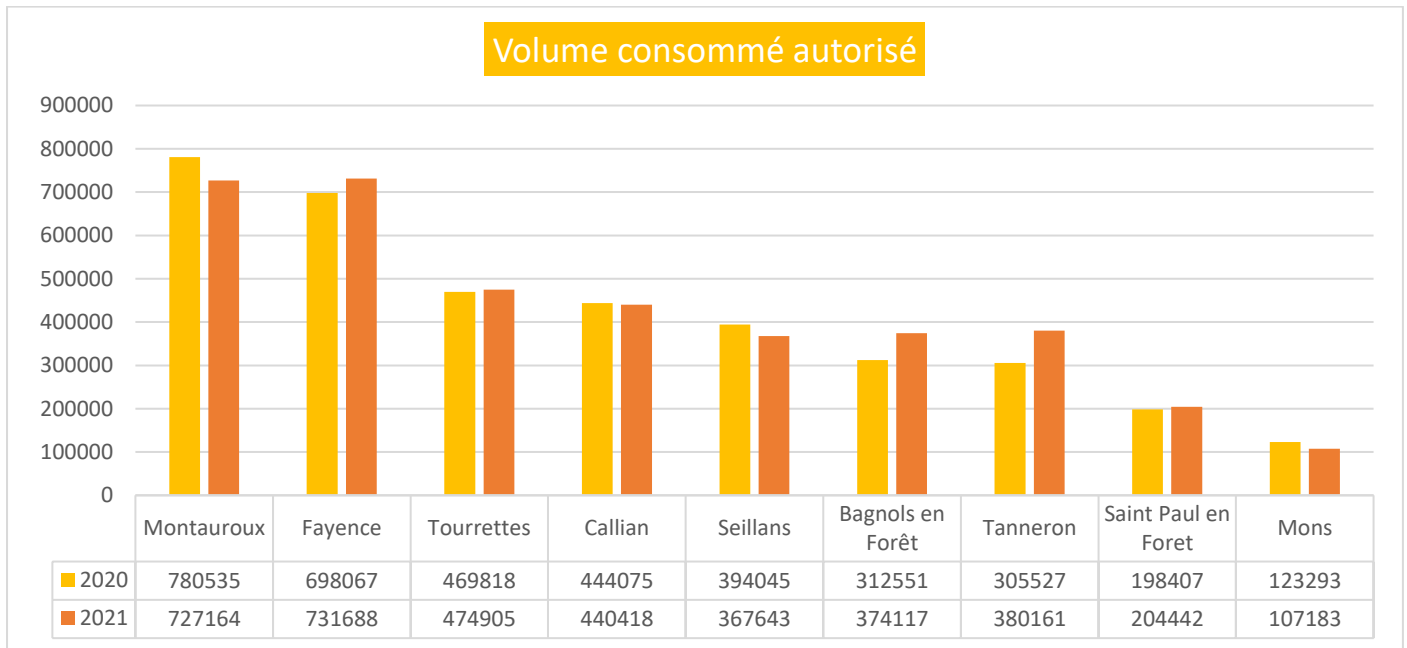
Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, les essais des SDIS, les manœuvres incendie, les ouvertures des services des espaces verts sans compteur, les fontaines sans compteur, le lavage de la voirie, les chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution. Il s'agit, par exemple, des nettoyages de réservoirs, des purges de réseau, des désinfections après travaux, etc.

Communes	Autres volumes de service		Sans comptage	
	2020	2021	2020	2021
Bagnols en Forêt	15 347	16 228	616	616
Callian	1 625	1 625	1308	1308
Fayence	1 503	1 503	26986	26986
Mons	1 385	1 385	16962	16962
Montauroux	3 327	3 327	75143	75143
Saint Paul en Foret	1 265	1 265	10671	10671
Seillans	985	985	826	826
Tanneron	1 865	1 865	2974	2974
Tourrettes	1 944	1 944	15502	15502
<b>Total général</b>	<b>29 246</b>	<b>30 127</b>	<b>150988</b>	<b>150988</b>

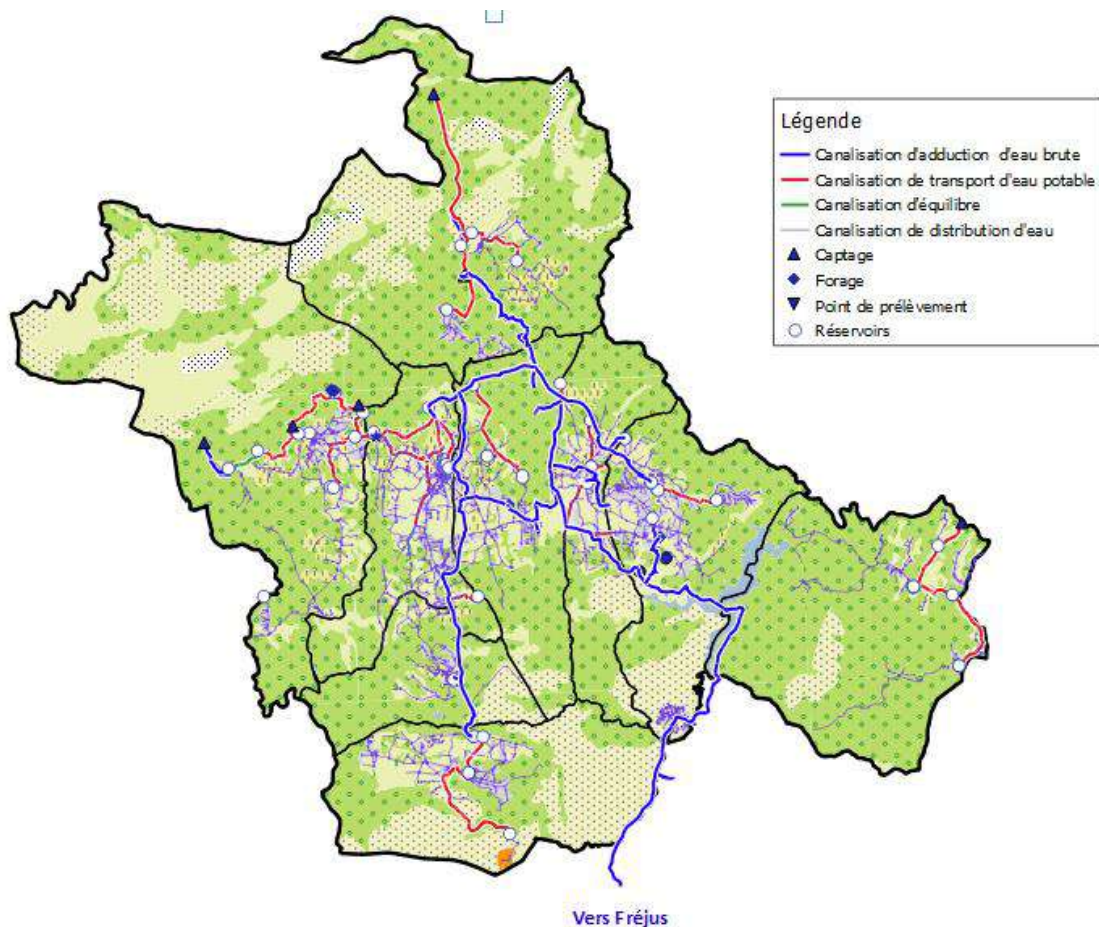
### f - Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est la somme des Consommations comptabilisées domestiques, des volumes de service et des volumes sans comptage.



### 2.2.3 - Linéaire de réseaux

Le réseau est constitué de 520.55 km de canalisation de distribution / transport d'eau potable et de 106.00 km de canalisation d'adduction d'eau brute dont (102 km constitue le service du canal de la Siagnole).



## 2.3 - Les indicateurs de performance

### 2.3.1 - Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Ces indicateurs évaluent le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau) et les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

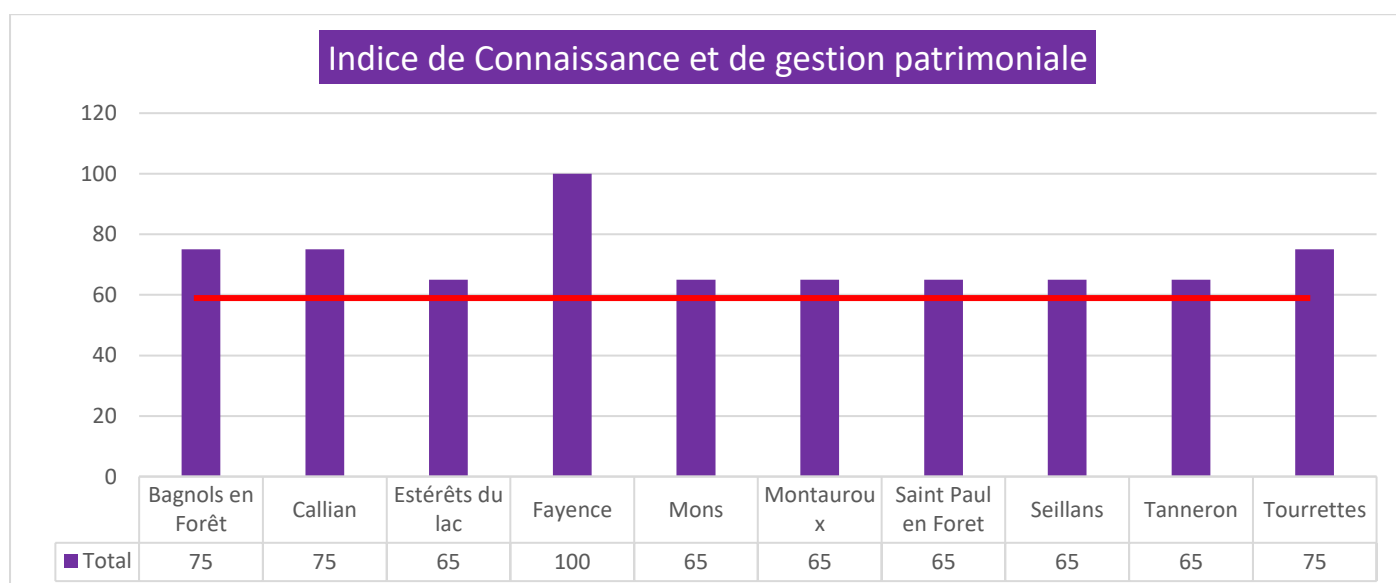
Commune	Analyses Bactériologiques	Analyses Physico chimique	Taux de conformité bactériologique	Taux de conformité Physico chimique
Bagnols en Forêt	13	13	100,00	100,00
Callian	15	15	100,00	100,00
Fayence	26	26	100,00	100,00
Mons	17	17	100,00	100,00
Montauroux	43	43	100,00	100,00
Saint Paul en Foret	12	12	100,00	100,00
Seillans	38	38	100,00	93,33
Tanneron	11	11	100,00	100,00
Tourrettes	15	15	100,00	100,00
<b>Total général</b>	<b>190</b>	<b>190</b>	<b>100,00</b>	<b>98,15</b>

2 non-conformités physico chimiques sur Seillans concernent le paramètre turbidité et font suite aux événements pluvieux.

### 2.3.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- Le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- L'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.



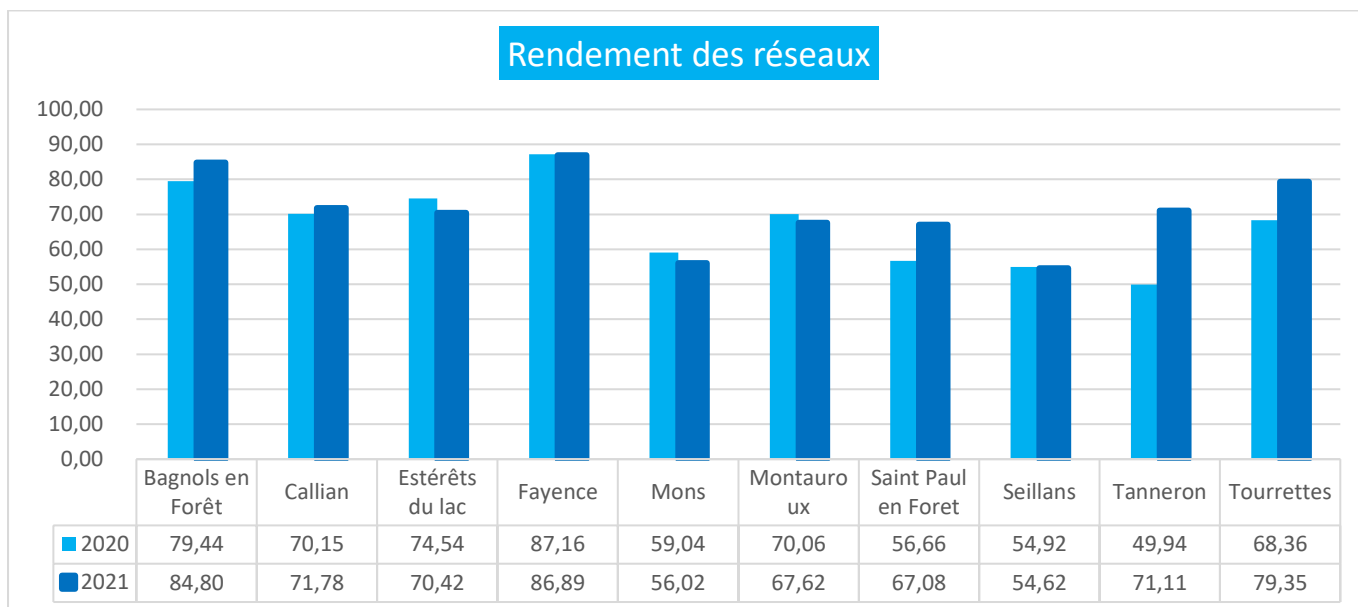
Cet indice de connaissance, valorisé à 60 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé de transport ou de distribution d'eau du service exigé par la réglementation.

### 2.3.3 - Indicateurs de performance du réseau

#### a - Rendement du réseau de distribution (P104.3)

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

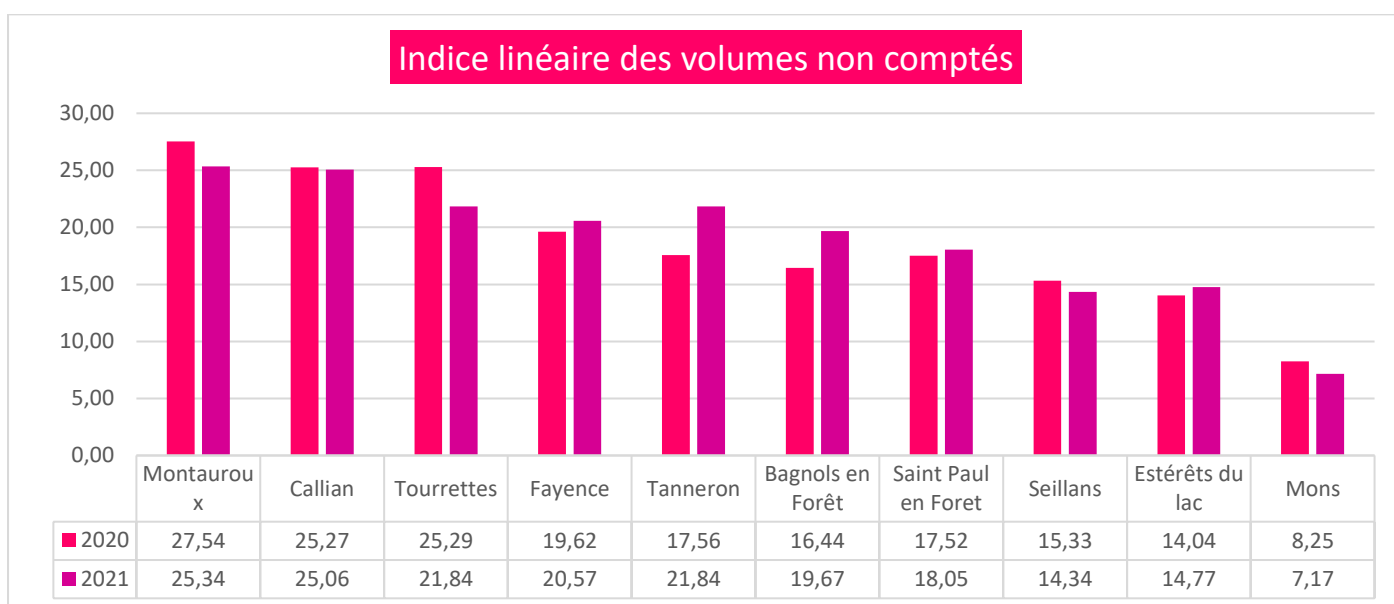
Plus le rendement est élevé (à consommation constante), moins les pertes par fuites sont importantes. De fait, les prélèvements sur la ressource en eau en sont d'autant diminués. Le décret du 27 janvier 2012 pénalise les collectivités qui ne respectent pas un seuil minimum de rendement (en rouge sur le graphique), au regard de la consommation de leur service et de la ressource utilisée.



Pour les communes en dessous du seuil minimum (Mons : 66.43 %, Montauroux : 70.07 %, Saint Paul : 68.61 % et Seillans : 67.87 %) un plan d'action a été arrêté par délibération n° DCC 211215/21 du 21/12/2021.

#### b - Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

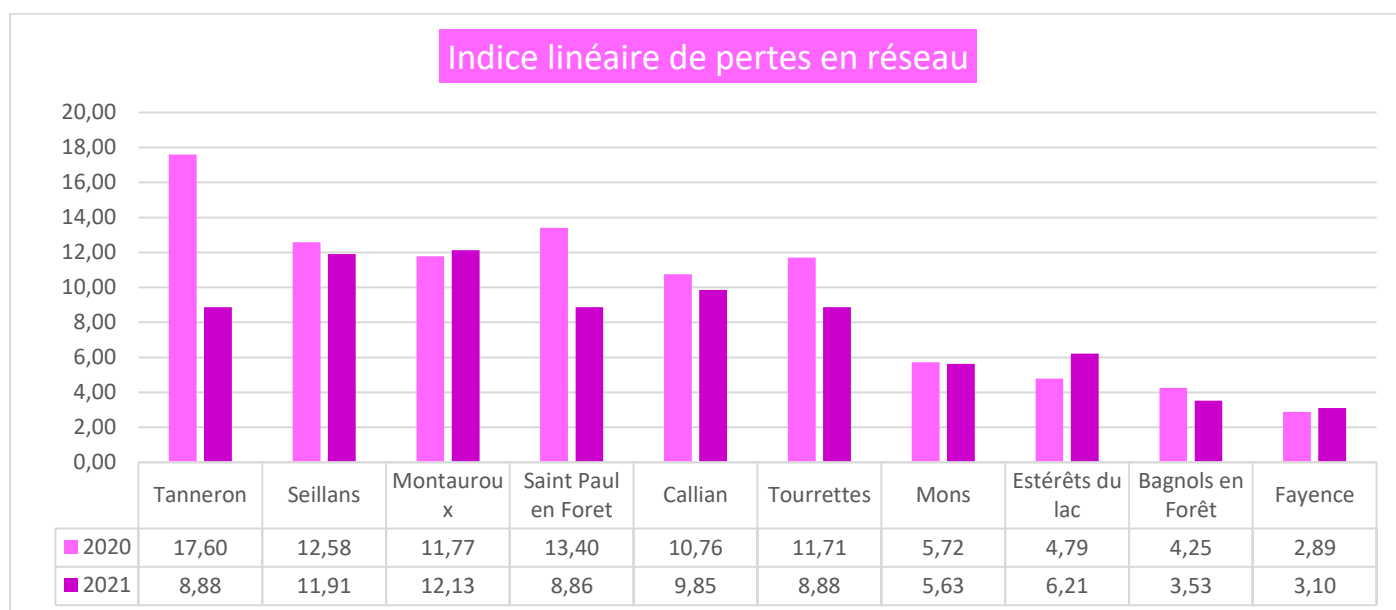
L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.





### c - Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.



### d - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. La période à prendre en compte comprend l'année de l'exercice et les quatre années précédentes.

Communes	VP141 Linéaire renouvelé
Bagnols en Forêt	0,96
Callian	0,00
Estérêts du lac	0,00
Fayence	2,71
Mons	0,00
Montauroux	0,00
Saint Paul en Forêt	0,00
Seillans	0,00
Tanneron	0,00
Tourrettes	0,00
<b>Total général</b>	<b>3,67</b>

NOTA : Les communes dont le taux est à 0.00 % n'ont pas été calculée car le linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années n'est pas connu.

## 2.4 - Tarification de l'eau et recettes du service

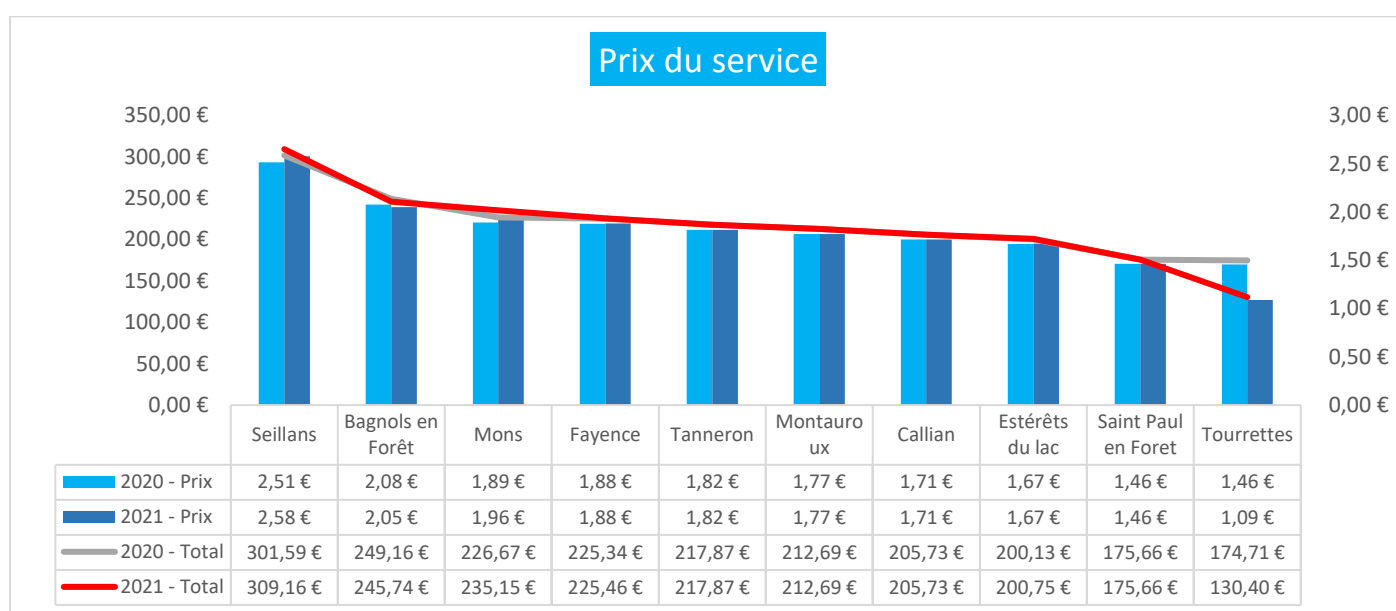
### 2.4.1 - Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Communes	Structure tarifaire	Fréquence de relève	Fréquence des facturation
Bagnols en Forêt	Binôme	Décembre / Juin	Janvier / Juillet
Callian	Binôme saisonnier	Février / Juin / Octobre	Mars / Juillet / Novembre
Fayence	Binôme saisonnier par tranche	Juin / Septembre	Juillet / Octobre
Mons	Binôme par tranche	Octobre	Novembre
Estérêts du lac	Binôme	Décembre / Juin	Janvier / Juillet
Montauroux	Binôme saisonnier	Mai / Octobre	Juin / Novembre
Saint Paul en Foret	Binôme par tranche	Juin / Octobre	Juillet / Novembre
Seillans	Binôme saisonnier	Juin / Septembre	Juillet / Octobre
Tanneron	Binôme par tranche	Octobre	Janvier / Novembre
Tourrettes	Binôme	Mars / Octobre	Avril / Novembre

### 1 1 1 - Facture d'eau type (D102.0)

Le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE). Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (production, transfert, distribution) ainsi que les redevances préservation des ressources et pollution de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (prélèvement en rivière), ainsi que la TVA. Les tarifs sont applicables au 01/01/2021 pour l'année 2020 et au 01/01/2022 pour 2021.



Conformément au pacte de transfert, les tarifs ont été maintenus pour l'année 2021. Toutefois quelques ajustements liés à la redevance prélèvement ont été opérés.

Eau potable ↗ : Mons, Seillans, ↘ Bagnols en Forêt

### Décomposition des prix unitaires :

Communes	Part fixe € HT/an		Tarif de 0 à 60 m3		Tarif de 61 à 120 m3		TVA		Redevance prélèvem°		Redevance pollution	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Bagnols en Forêt	24,97 €	25,16 €	1,3940 €	1,3970 €	1,3940 €	1,3940 €	5,50	5,50	0,0860 €	0,0590 €	0,28 €	0,28 €
Callian	26,40 €	26,40 €	0,8000 €	0,8000 €	1,4500 €	1,4500 €	5,50	5,50	0,0000 €	0,0000 €	0,28 €	0,28 €
Estérêts du lac	22,30 €	22,88 €	1,1150 €	1,1150 €	1,1150 €	1,1150 €	5,50	5,50	0,0000 €	0,0000 €	0,28 €	0,28 €
Fayence	51,11 €	51,11 €	0,7440 €	0,7440 €	1,3000 €	1,3000 €	5,50	5,50	0,0520 €	0,0530 €	0,28 €	0,28 €
Mons	61,25 €	61,25 €	1,0000 €	1,0000 €	1,0000 €	1,0000 €	5,50	5,50	0,0000 €	0,0670 €	0,28 €	0,28 €
Montauroux	24,00 €	24,00 €	0,7500 €	0,7500 €	1,6500 €	1,6500 €	5,50	5,50	0,0000 €	0,0000 €	0,28 €	0,28 €
Saint Paul en Foret	28,00 €	28,00 €	0,7600 €	0,7600 €	0,8100 €	0,8100 €	5,50	5,50	0,0850 €	0,0850 €	0,28 €	0,28 €
Seillans	86,76 €	86,76 €	0,8400 €	0,8400 €	1,7100 €	1,7100 €	5,50	5,50	0,1042 €	0,1640 €	0,28 €	0,28 €
Tanneron	76,91 €	76,91 €	0,8000 €	0,8000 €	0,8000 €	0,8000 €	5,50	5,50	0,0000 €	0,0000 €	0,28 €	0,28 €
Tourrettes	42,00 €	0,00 €	0,7500 €	1,1000 €	0,7500 €	0,7500 €	5,50	5,50	0,0000 €	0,0000 €	0,28 €	0,28 €

\* : Les tranches tarifaire de la commune de Saint Paul en Forêt sont de : 0 à 50 m3 et 51 à 120 m3

### Décomposition d'une facture 120 m3

Commune	Part fixe € HT/an		Part proportionnelle		Total collectivité		Total prélèvement		Total pollution		TVA		Total T & R	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Bagnols en Forêt	24,97 €	25,16 €	167,28 €	167,28 €	192,25 €	192,25 €	10,32 €	7,08 €	33,60 €	33,60 €	12,99 €	12,81 €	56,91 €	53,49 €
Callian	26,40 €	26,40 €	135,00 €	135,00 €	161,40 €	161,40 €	0,00 €	0,00 €	33,60 €	33,60 €	10,73 €	10,73 €	44,33 €	44,33 €
Estérêts du lac	22,30 €	22,88 €	133,80 €	133,80 €	156,10 €	156,68 €	0,00 €	0,00 €	33,60 €	33,60 €	10,43 €	10,47 €	44,03 €	44,07 €
Fayence	51,11 €	51,11 €	122,64 €	122,64 €	173,75 €	173,75 €	6,24 €	6,36 €	33,60 €	33,60 €	11,75 €	11,75 €	51,59 €	51,71 €
Mons	61,25 €	61,25 €	120,00 €	120,00 €	181,25 €	181,25 €	0,00 €	8,04 €	33,60 €	33,60 €	11,82 €	12,26 €	45,42 €	53,90 €
Montauroux	24,00 €	24,00 €	144,00 €	144,00 €	168,00 €	168,00 €	0,00 €	0,00 €	33,60 €	33,60 €	11,09 €	11,09 €	44,69 €	44,69 €
Saint Paul en Foret	28,00 €	28,00 €	94,70 €	94,70 €	122,70 €	122,70 €	10,20 €	10,20 €	33,60 €	33,60 €	9,16 €	9,16 €	52,96 €	52,96 €
Seillans	86,76 €	86,76 €	153,00 €	153,00 €	239,76 €	239,76 €	12,50 €	19,68 €	33,60 €	33,60 €	15,72 €	16,12 €	61,83 €	69,40 €
Tanneron	76,91 €	76,91 €	96,00 €	96,00 €	172,91 €	172,91 €	0,00 €	0,00 €	33,60 €	33,60 €	11,36 €	11,36 €	44,96 €	44,96 €
Tourrettes	42,00 €	0,00 €	90,00 €	90,00 €	132,00 €	90,00 €	0,00 €	0,00 €	33,60 €	33,60 €	9,11 €	6,80 €	42,71 €	40,40 €

## 2.4.2 - Recettes

Communes	Total des ventes usagers	Dont Partie fixe	Dont Prélèvement	Vente en gros	Régularisation vente d'eau	Somme de Total recette
Bagnols en Forêt	606 290,24 €	40 089,38 €	28 164,74 €	0,00 €	0,00 €	606 290,24 €
Callian	627 760,11 €	52 706,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	627 760,11 €
Fayence	1 149 661,00 €	200 237,76 €	35 789,91 €	0,00 €	0,00 €	1 149 661,00 €
Mons	171 453,95 €	44 665,32 €	2 131,83 €	0,00 €	0,00 €	171 453,95 €
Montauroux	933 100,11 €	93 204,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	933 100,11 €
Saint Paul en Foret	261 119,71 €	27 350,80 €	14 872,00 €	0,00 €	0,00 €	261 119,71 €
Seillans	731 000,72 €	168 252,03 €	34 835,76 €	0,00 €	0,00 €	731 000,72 €
Tanneron	462 669,33 €	152 330,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	462 669,33 €
Tourrettes	643 180,36 €	190 328,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	643 180,36 €
<b>Total général</b>	<b>5 586 235,53 €</b>	<b>969 165,61 €</b>	<b>115 794,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 586 235,53 €</b>

Les régularisations de vente d'eau correspondent aux dégrèvements accordés conformément à la loi WARSMANN.

Communes	Travaux	Autre prestations de service	Contribution exceptionnelle	Autres recettes
Bagnols en Forêt	24 697,35 €	3 296,50 €	1 842,16 €	1 941,90 €
Callian	28 059,56 €	4 337,10 €	2 092,94 €	2 205,74 €
Fayence	51 693,88 €	5 701,00 €	3 855,80 €	4 061,70 €
Mons	11 841,87 €	1 025,40 €	883,28 €	931,51 €
Montauroux	52 114,14 €	8 353,40 €	3 887,15 €	4 087,85 €
Saint Paul en Foret	14 314,08 €	1 529,00 €	1 067,68 €	1 126,02 €
Seillans	28 578,72 €	2 239,50 €	2 777,66 €	2 247,28 €
Tanneron	13 621,86 €	1 366,30 €	18 143,04 €	1 071,46 €
Tourrettes	22 299,31 €	2 563,50 €	1 663,29 €	1 754,05 €
<b>Total général</b>	<b>247 220,77 €</b>	<b>30 411,70 €</b>	<b>36 213,00 €</b>	<b>19 427,51 €</b>

La colonne « Travaux » renseigne sur les recettes liées aux travaux en régie. Les autres prestations de service sont principalement issues des frais d'accès au service. Les contributions exceptionnelles proviennent du reversement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE). Les autres recettes correspondent à des remboursements sur rémunération du personnel.

## 2.5 - Financement des investissements

### 2.5.1 - Montants financiers

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés).

Ces travaux sont ceux qui ont été engagés par la collectivité. Ils comprennent les travaux de renouvellement et les études liées aux travaux.

Commune	Travaux réalisés	Travaux restant à réaliser	Travaux engagés
Bagnols en Forêt	177 855,16 €	99 652,20 €	277 507,36 €
Callian	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Estérêts du lac			
Fayence	723 092,92 €	266 370,65 €	989 463,57 €
Mons	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Saint Paul en Foret			
Seillans			
Tanneron			
Tourrettes			
<b>Total général</b>	<b>900 948,08 €</b>	<b>366 022,85 €</b>	<b>1 266 970,93 €</b>

#### VP 140 Linéaire 5 ans

	Communes
2,22	178336
0,00	178379
0,00	178142
0,61	178194
0,00	178196
0,00	178272
0,00	178290
0,00	178304
0,00	178442
0,00	207180

État de la dette du service

L'encours de la dette correspond au capital restant dû au 31/12/2021.

Exercices	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	4 355 570.94 €	5 461 351.17 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	354 002.23 €
	En intérêts	131 085.70€ €
		103 613.62 €

### 2.5.2 - Taux d'épargne brut

Le taux d'épargne brute est un ratio (Epargne brute / recettes de fonctionnement) qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

Exercices	2021
Recettes de fonctionnement	7 290 954 €
Dépenses de fonctionnement	4 314 975 €
Epargne de gestion	3 078 229 €
Résultat financier	102 250 €
Epargne brute	2 975 979 €
Taux d'épargne brute (en %)	40.80%
Capital de la dette	394 220 €
Epargne nette	2 581 759 €

### 2.5.3 - Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de :

Communes	Amortissement
Bagnols en Forêt	92 525.03 €
Callian	230 291.30 €
Fayence	272 346.07 €
Mons	38 061.69 €
Montauroux	151 952.40 €
Saint Paul en Foret	32 359.62 €
Seillans	186 310.73 €
Tanneron	92 304.79 €
Tourrettes	204 133.99 €
<b>Total général</b>	<b>1 300 285.62 €</b>

## 2.5.4 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

### Travaux 2021

Réseau AEP Chemin de la Rouvière BAGNOLS  
Maillage AEP BAGNOLS Carrefour ST Denis / Granges  
Renouvellement de la canalisation RD563 (TO2) FAYENCE  
Réseaux AEP Centre Ville Optionnelle 2 FAYENCE  
Maîtrise d'Œuvre réseau eau BAGNOLS  
Réfection branchements Grande Rue BAGNOLS  
Canalisation tronçon Quénières CALLIAN  
Avances forfaitaires réseaux AEP TF RD563 FAYENCE  
Avances forfaitaires réseaux AEP TO2 CV FAYENCE  
Avances forfaitaires RD 563 TO1 FAYENCE  
Renouvellement de la canalisation RD563 (Tranche Ferme) FAYENCE

## 2.5.5 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

### Projets 2022

Travaux de réhabilitation de la chambre des vannes du bassin SITOM BAGNOLS  
Réhabilitation PVC 125 Chemin des Meules BAGNOLS  
Extension de réseau sous voirie départementale F100 RD47 BAGNOLS  
Programme de renouvellement de vannes de sectorisation BAGNOLS  
Programme de suivi de la qualité de l'eau BAGNOLS  
Travaux de réhabilitation de la chambre des vannes du bassin Le Pinée CALLIAN  
Travaux de réhabilitation de la chambre des vannes du bassin Fontenouille CALLIAN  
Travaux de réhabilitation de la chambre des vannes du bassin l'Olivier CALLIAN  
Interconnexion Callian Montauroux par le Sud CALLIAN  
Renforcement Fonte 200 de l'alimentation réservoir Fontenouille CALLIAN  
Programme de renouvellement stabilisateur de pression CALLIAN  
Programme de mise en sécurité des travailleurs CALLIAN  
Programme de renouvellement de vannes de sectorisation CALLIAN

Programme de suivi de la qualité de l'eau CALLIAN
Programme de suivi de la qualité de l'eau FAYENCE
Renforcement Quartier les Jaumillots FAYENCE
Travaux de réhabilitation de la chambre des vannes Bassin les COSTES MONS
Travaux de réhabilitation de la chambre des vannes Bassin Roubiés MONS
Travaux de réhabilitation de la chambre des vannes Bassin Tansonive MONS
Travaux de réhabilitation de la chambre des vannes Station de pompage Siagnole vers MONS
Travaux de réhabilitation de la chambre des vannes Station de reprise St Laurent MONS
Travaux de réhabilitation du captage de la source de MONS
Sécurisation de conduite de liaison Siagnole St Laurent MONS
Programme de renouvellement stabilisateur de pression MONS
Programme de renouvellement (clapet de Nez source du Moulinet) MONS
Programme de mise en sécurité des travailleurs MONS
Programme de remplacement compteur de production MONS
Programme de sectorisation MONS
Programme de suivi de la qualité de l'eau MONS
Travaux de réhabilitation de la chambre de vannes Bassin le Puits MONTAUROUX
Travaux de réhabilitation de la chambre de vannes Bassin le Vilaron MONTAUROUX
Interconnexion Callian MONTAUROUX par le Sud
Programme de renouvellement stabilisateur de pression MONTAUROUX
Renforcement AEP Quartier la Barrière MONTAUROUX
Programme de mise en sécurité des travailleurs MONTAUROUX
Programme de renouvellement de vannes de sectorisation MONTAUROUX
Programme de suivi de la qualité de l'eau MONTAUROUX
Programme de suivi de la qualité de l'eau SAINT-PAUL
Programme de sectorisation SAINT-PAUL
Réhabilitation de la chambre des vannes Bassin la Chapelle SAINT-PAUL
Programme de renouvellement de vannes de sectorisation SAINT-PAUL
Programme de suivi de la qualité de l'eau SEILLANS
Travaux de réhabilitation du captage de la source du Neïsson SEILLANS
Travaux de réhabilitation du captage de la source de Camandre SEILLANS
Programme de renouvellement stabilisateur de pression SEILLANS
Renforcement Fonte 200 Chemin de Gratian Quartier ST CYR SEILLANS
Programme de sécurisation et modernisation de la Commune de SEILLANS (Tranche 1)
Sécurisation du pompage de la Commune de TANNERON
Programme de suivi de la qualité des eaux TANNERON
Programme de renouvellement de vannes de sécurisation TANNERON
Travaux de réhabilitation de la chambre de vannes Bassin Carreirous TANNERON
Travaux de réhabilitation de la chambre de vannes Bassin la Gai-Té TANNERON
Travaux de réhabilitation de la chambre de vannes Bassin l'Olivier TANNERON
Programme de renouvellement stabilisateur de pression TANNERON
Programme de mise en sécurité des travailleurs TANNERON
Interconnexion Fayence TOURRETTES Nord
Réhabilitation F150 Chemin de la Tuilerie TOURRETTES
Réhabilitation de réseau F100 RD19 Vol à Voile TOURRETTES
Programme annuel d'équipement électromécanique (Tassy) + Etude hydrogéologique
Programme de sectorisation
Programme de suivi de la qualité de l'eau

---

Renforcement Fonte 100 Rue du Soleil des Adrets

---

Programme de renouvellement de ventouses M1

---

Programme de renouvellement de ventouses F2 F3

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### **2.5.6 - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

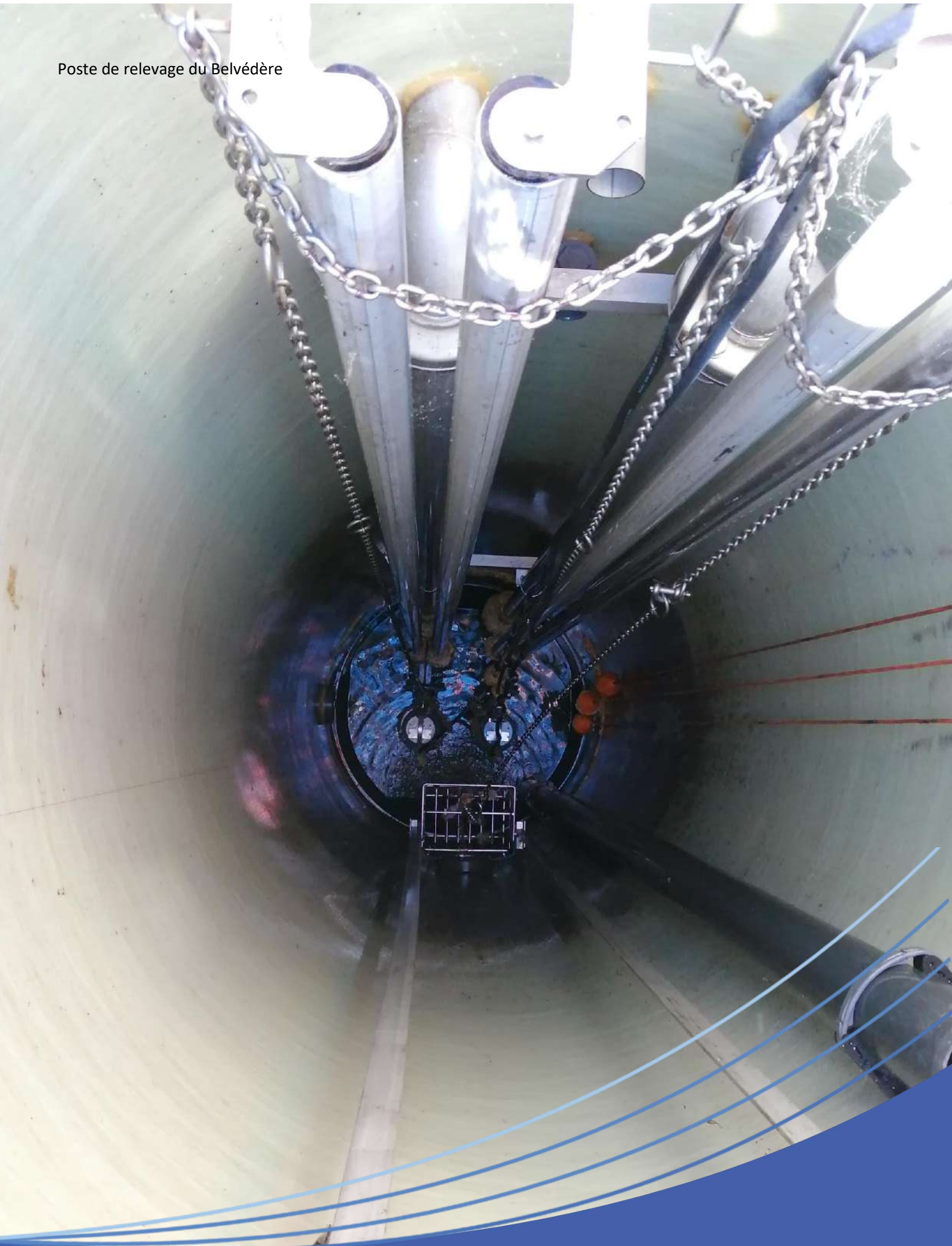
Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Il n'y a pas eu d'abandon de créance en 2021.



Poste de relevage du Belvédère



**L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

## 3 - L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 3.1 - Le patrimoine

Le service de l'assainissement collectif remplit deux missions principale (collecte et traitement), pour cela le service est composé de différents ouvrages :

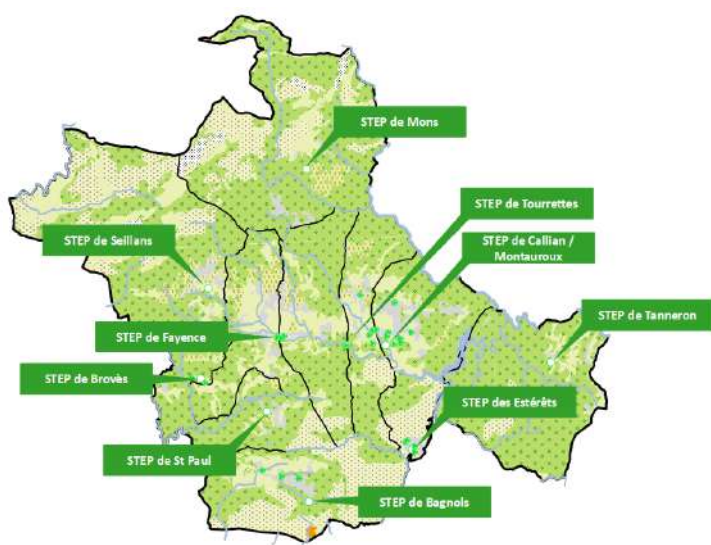
#### 3.1.1 - Réseau de collecte des eaux usées

Le réseau de collecte s'étend sur 150 km, principalement autour des centres-villes et dans la plaine entre Fayence et Montauroux.



21 postes de relevage  
7 Déversoirs d'orage  
2 bassins d'orage.

#### 3.1.2 - Epuration et traitement des boues



L'eau traité par les **10 stations d'épuration** se rejette dans le milieu naturel, soit par le biais de vallon comme c'est le cas pour Mons, Tanneron, Brovès, Les Estérêts, Bagnols, soit dans un cours d'eau.

Les usines de Seillans village, Fayence, Tourrettes, Callian / Montauroux, quant à elles restituent l'eau dans le Riou blanc.

Trois grands procédés d'épuration sont mis en œuvre :

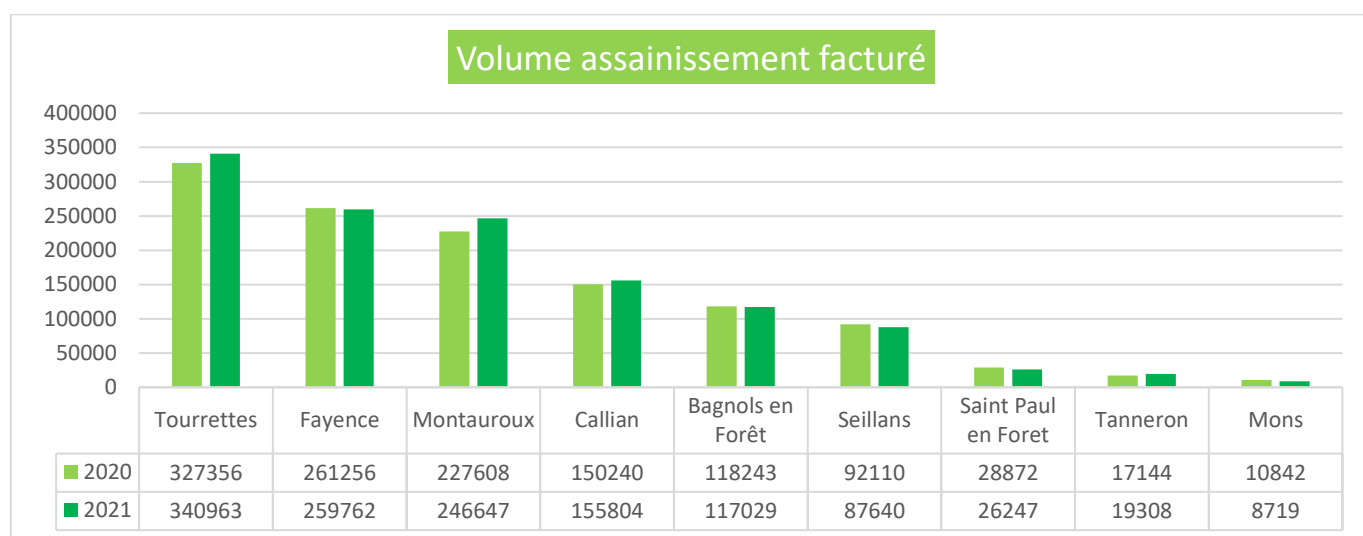
- Lit bactérien
- Filtre planté de roseau
- Boues activées



## 3.2 - Caractérisation technique du service

### 3.2.1 - Volumes facturés

Le service public d'eau potable a vendu 1°262 119 m3 pour l'exercice 2021.



### 3.2.2 - Détail des imports et exports d'effluents

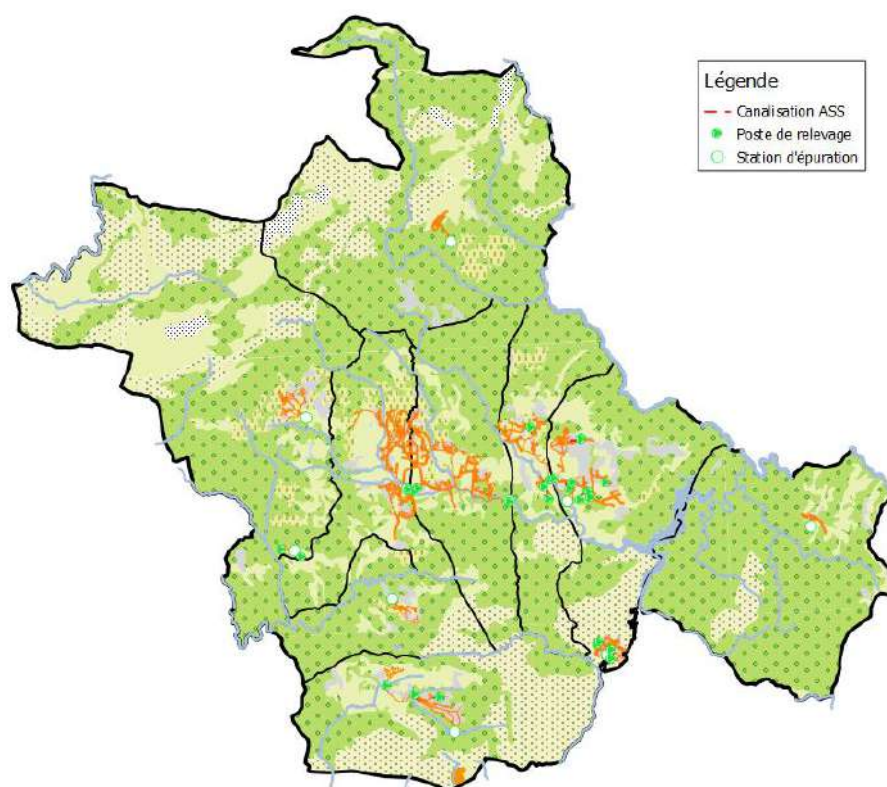
Le site de dépotage de Callian/Montauroux, situé chemin de Fondurane à Montauroux, est équipé pour recevoir les sous-produits de l'assainissement issus du territoire géographique de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF). En 2021, 204 m3 ont été dépotés sur le site.

### 3.2.3 - Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Aucune autorisation de déversement n'a été accordée en 2021.

### 3.2.4 - Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau est constitué de 152.70 km de canalisation de collecte gravitaire et de 5.20 km de canalisation de refoulement.

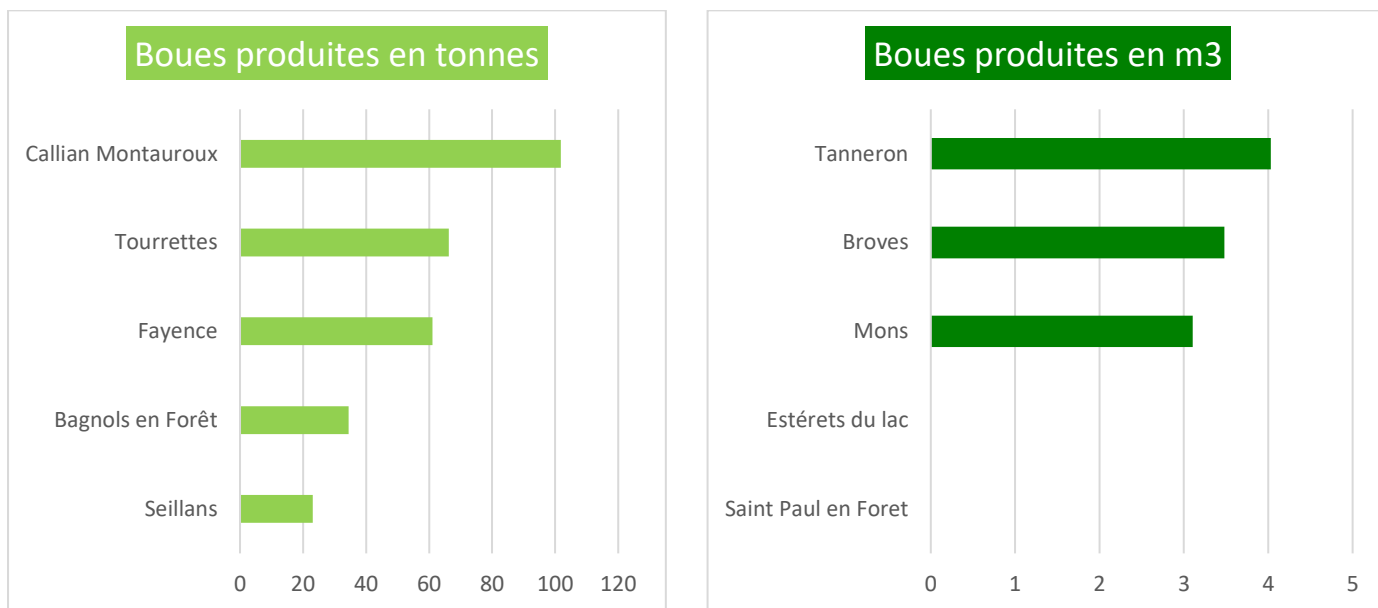


### 3.2.5 - Ouvrages d'épuration des eaux usées

Non station	Date construction	Capacité de traitement (E.H)	Débit nominal jour temps sec (m3/j)	Procédé de traitement - File eau	Procédé de traitement - File boues
Bagnols en Forêt	2009	4500	667	Boue activée	Filtre bande + séchage solaire
Callian / Montauroux	2017	9200	1805	Boue activée	Déshydratation (presse à vis) + séchage
Fayence	1991	700	1500	Boue activée	Filtre bande + séchage solaire
Mons	1990	900	135	Lit bactérien	Stockage + Lit de séchage
Estérets du lac	1988	1800	300	Boue activée	Filtre planté de roseau
Saint Paul en Foret	2013	1600	240	Filtre planté de roseau	Filtre planté de roseau
Seillans	1993	2800	465	Boue activée	Filtre à bande
Broves	2000	400	60	Lit bactérien	Stockage + Lit de séchage
Tanneron	1987	400	NC	Lit bactérien	Stockage + Lit de séchage
Tourrettes	2003	500	1100	Boue activée	Déshydratation (presse à vis) + séchage

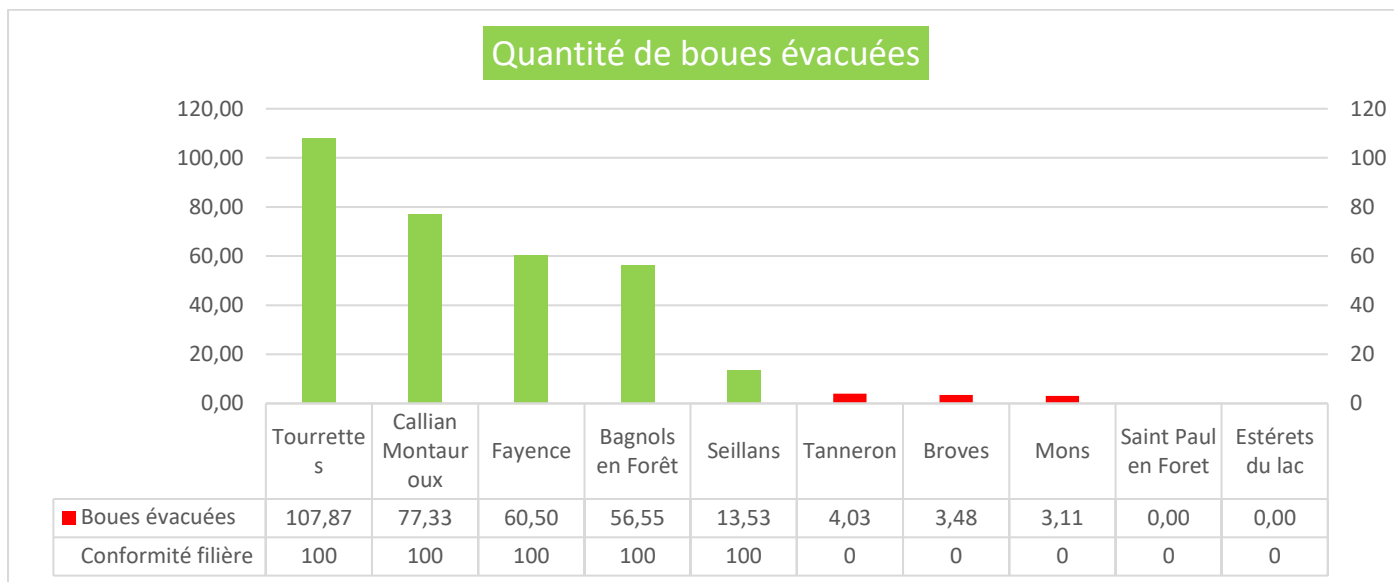
### 3.2.6 - Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

#### a - Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



#### b - Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Les différentes stations d'épuration ont produit l'équivalent 351,80 tonnes de matières sèches qui ont été évacuées vers les plateformes de compostage de Tarascon et Saint Julien le Montagne qui toutes les deux agréées par l'agence de l'eau.



NOTA : Les boues qui sont traitées dans un filtre planté de roseau sont évacuées en moyenne tous les 10 ans.

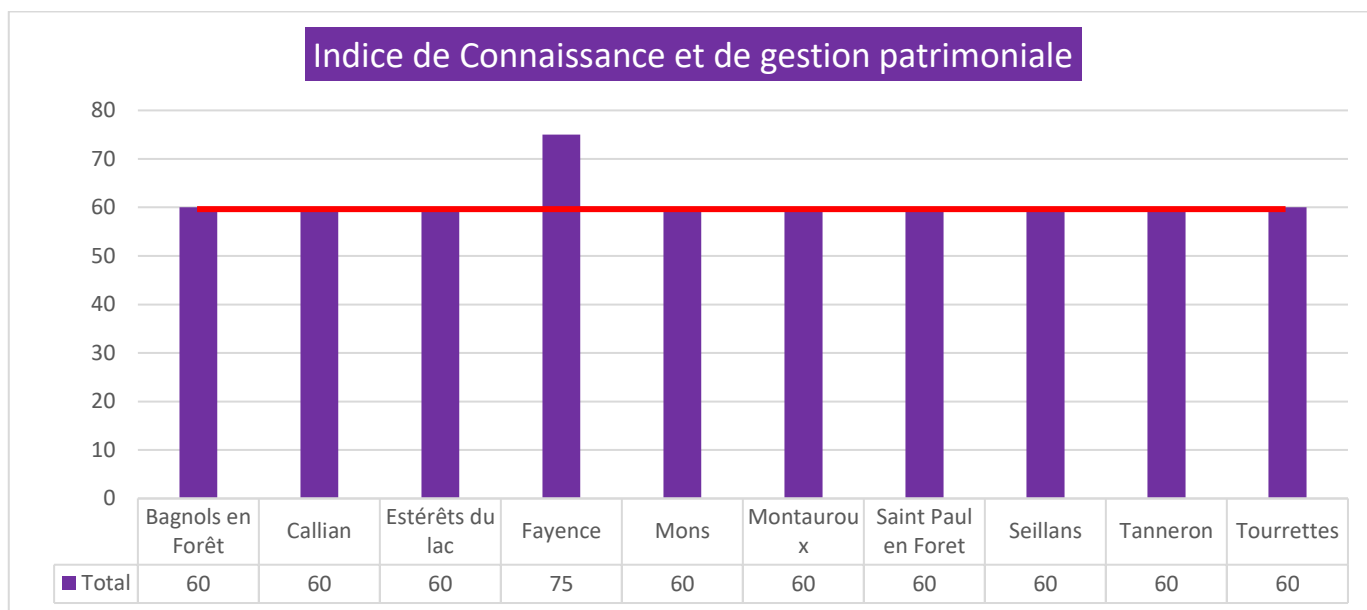
### 3.3 - Les indicateurs de performance

#### 3.3.1 - Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

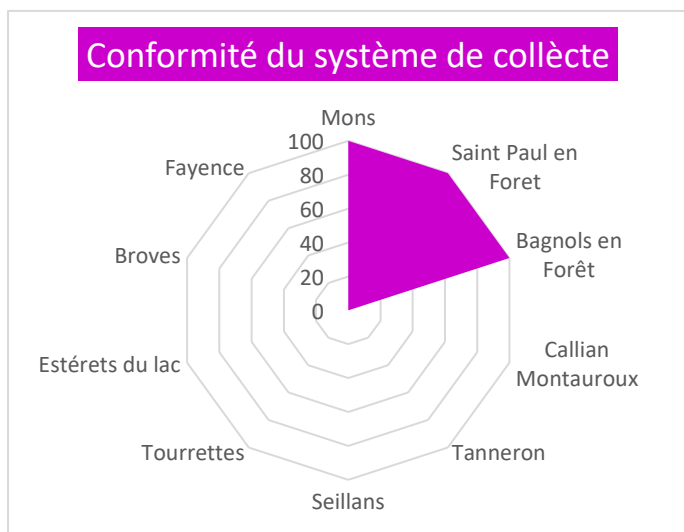
Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

Sans zonage d'assainissement collectif établi par la collectivité cet indicateur n'est pas calculable.

### 3.3.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



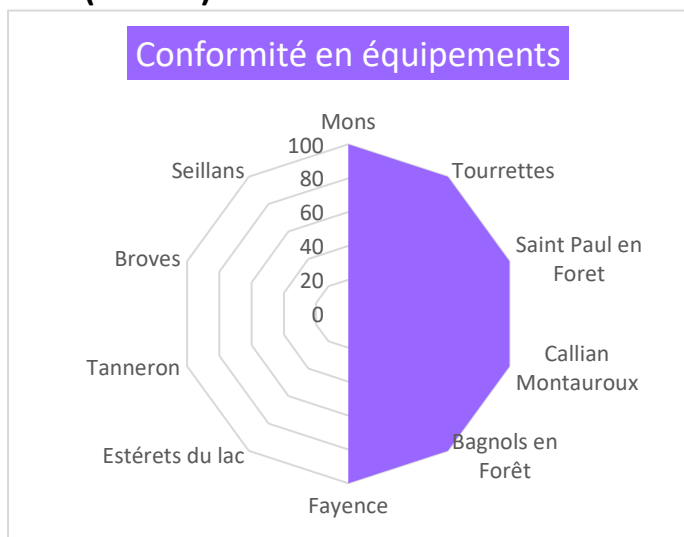
### 3.3.3 - Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Indice de conformité global : **54%**

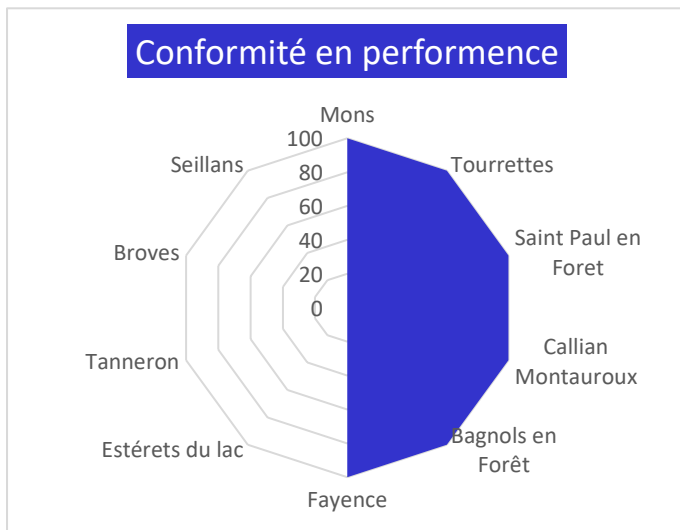
### 3.3.4 - Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Indice de conformité global : **82%**

### 3.3.5 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Indice de conformité global : **82%**

### 3.3.6 - Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Voir paragraphe 3.2.6 « Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration »

## 3.4 - Tarification de l'eau et recettes du service

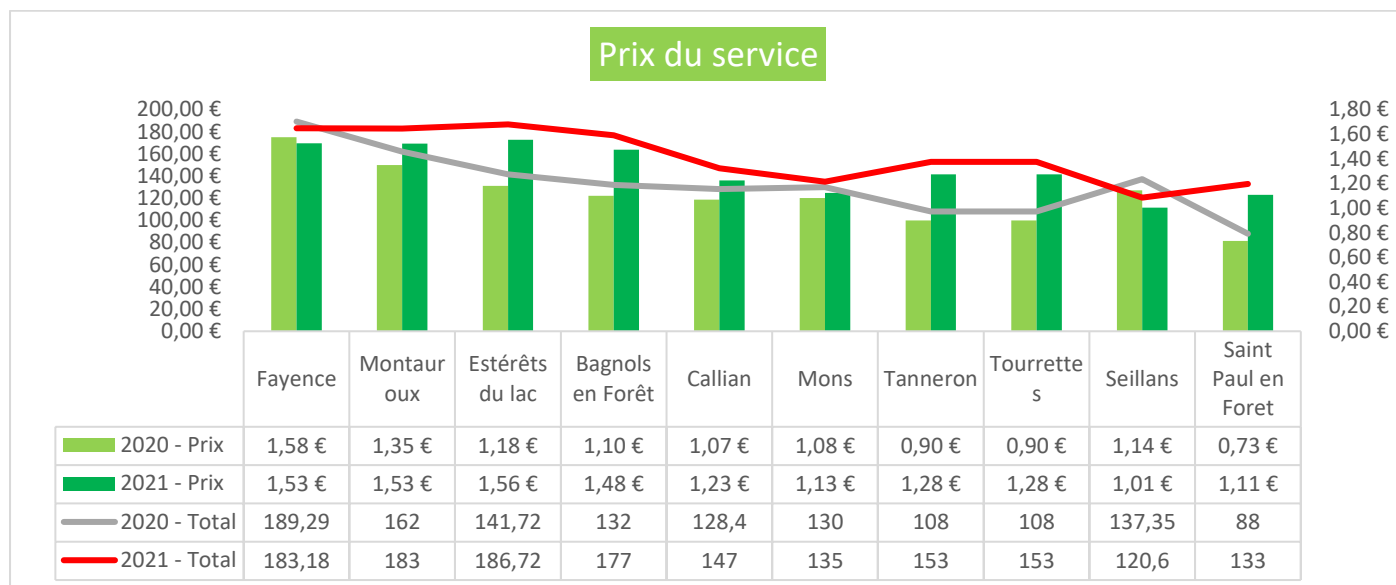
### 3.4.1 - Modalités de tarification

La facture d'assainissement comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Communes	Structure tarifaire	Fréquence de relève	Fréquence des facturation
Bagnols en Forêt	Binôme	Décembre / Juin	Janvier / Juillet
Callian	Binôme	Février / Juin / Octobre	Mars / Juillet / Novembre
Fayence	Binôme	Juin / Septembre	Juillet / Octobre
Mons	Binôme	Octobre	Novembre
Estérets du lac	Binôme	Décembre / Juin	Janvier / Juillet
Montauroux	Binôme	Mai / Octobre	Juin / Novembre
Saint Paul en Forêt	Binôme	Juin / Octobre	Juillet / Novembre
Seillans	Binôme	Juin / Septembre	Juillet / Octobre
Tanneron	Binôme	Octobre	Janvier / Novembre
Tourrettes	Binôme	Mars / Octobre	Avril / Novembre

### 3.4.2 - Facture d'eau type (D204.0)

Le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE). Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA. Les tarifs sont applicables au 01/01/2021 pour l'année 2020 et au 01/01/2022 pour 2021.



Le bilan financier du budget assainissement 2020 ayant été clôturé avec un déficit, un rééquilibrage du budget 2021 a été réalisé.



### Décomposition des prix unitaires :

Communes	Étiquettes de colonnes									
	Part fixe € HT/an		Tarif de 0 à 60 m3		Tarif de 61 à 120 m3		TVA		Redevance pollution	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Bagnols en Forêt	0,00	45,00	0,9500 €	1,3900 €	0,9500 €	1,3900 €	0,00	0,00	0,15 €	0,15 €
Callian	26,40	45,00	0,7000 €	1,3100 €	0,7000 €	1,3100 €	0,00	0,00	0,15 €	0,15 €
Estérêts du lac	0,00	45,00	1,0310 €	0,9800 €	1,0310 €	0,9800 €	0,00	0,00	0,15 €	0,15 €
Fayence	51,11	45,00	0,9670 €	0,9500 €	1,0360 €	0,9500 €	0,00	0,00	0,15 €	0,15 €
Mons	40,00	45,00	0,6000 €	1,3900 €	0,6000 €	1,3900 €	0,00	0,00	0,15 €	0,15 €
Montauroux	24,00	45,00	1,0000 €	0,9800 €	1,0000 €	0,9800 €	0,00	0,00	0,15 €	0,15 €
Saint Paul en Foret	0,00	45,00	0,7000 €	1,1600 €	0,0000 €	1,1600 €	0,00	0,00	0,15 €	0,15 €
Seillans	61,75	45,00	0,4800 €	1,4300 €	0,4800 €	1,4300 €	0,00	0,00	0,15 €	0,15 €
Tanneron	0,00	45,00	0,7500 €	1,2100 €	0,7500 €	1,2100 €	0,00	0,00	0,15 €	0,15 €
Tourrettes	0,00	45,00	0,7500 €	0,6400 €	0,7500 €	0,6400 €	0,00	0,00	0,15 €	0,15 €

### Décomposition d'une facture 120 m3

Commune	Étiquettes de colonnes											
	Part fixe € HT/an		Part proportionnelle		Total collectivité		Total pollution		TVA		Total T & R	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Bagnols en Forêt	0,00 €	45,00 €	114,00 €	114,00 €	114,00 €	159,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Callian	26,40 €	45,00 €	84,00 €	84,00 €	110,40 €	129,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Estérêts du lac	0,00 €	45,00 €	123,72 €	123,72 €	123,72 €	168,72 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Fayence	51,11 €	45,00 €	120,18 €	120,18 €	171,29 €	165,18 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Mons	40,00 €	45,00 €	72,00 €	72,00 €	112,00 €	117,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Montauroux	24,00 €	45,00 €	120,00 €	120,00 €	144,00 €	165,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Saint Paul en Foret	0,00 €	45,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €	115,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Seillans	61,75 €	45,00 €	57,60 €	57,60 €	119,35 €	102,60 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Tanneron	0,00 €	45,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	135,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Tourrettes	0,00 €	45,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	135,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €

### 3.4.3 - Recettes

Communes	Total des ventes usagers	Dont Partie fixe	Dont Modernisation	Régularisation vente d'eau	Somme de Total recette
Bagnols en Forêt	164 644,61 €	12 012,00 €	18 079,50 €	0,00 €	164 644,61 €
Callian	202 999,53 €	27 629,25 €	23 265,20 €	0,00 €	202 999,53 €
Fayence	371 760,97 €	83 596,09 €	38 961,75 €	0,00 €	371 760,97 €
Mons	19 375,42 €	9 021,77 €	1 308,15 €	0,00 €	19 375,42 €
Montauroux	329 284,07 €	44 430,74 €	39 357,54 €	0,00 €	329 284,07 €
Saint Paul en Foret	31 878,02 €	3 361,29 €	4 804,75 €	0,00 €	31 878,02 €
Seillans	130 125,80 €	45 133,06 €	13 027,23 €	0,00 €	130 125,80 €
Tanneron	22 443,21 €	1 279,27 €	2 910,40 €	0,00 €	22 443,21 €
Tourrettes	306 066,62 €	54 718,87 €	53 125,53 €	0,00 €	306 066,62 €
<b>Total général</b>	<b>1 578 578,25 €</b>	<b>281 182,34 €</b>	<b>194 840,05 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 578 578,25 €</b>

Les régularisations de vente d'eau correspondent aux dégrèvements accordés conformément à la loi WARSMANN.

Communes	Travaux	Autre prestations de service	Contribution exceptionnelle	Autres recettes
Bagnols en Forêt	895,42 €	20 763,70 €	6 615,05 €	263,34 €
Callian	961,58 €	51 898,66 €	7 357,01 €	261,85 €
Fayence	5 877,56 €	20 822,00 €	13 187,90 €	646,38 €
Mons	346,26 €	0,00 €	6 414,59 €	78,49 €
Montauroux	5 425,44 €	138 052,63 €	12 586,02 €	534,44 €
Saint Paul en Foret	1 369,59 €	5 200,00 €	5 705,70 €	93,45 €
Seillans	4 360,20 €	1 600,00 €	4 718,45 €	252,10 €
Tanneron	573,42 €	0,00 €	3 260,63 €	27,98 €
Tourrettes	2 245,16 €	88 853,35 €	7 919,73 €	340,55 €
<b>Total général</b>	<b>22 054,63 €</b>	<b>327 190,34 €</b>	<b>67 765,08 €</b>	<b>2 498,58 €</b>

La colonne « Travaux » renseigne sur les recettes liées aux travaux en régie. Les autres prestations de service sont principalement issues des PFAC. Les contributions exceptionnelles proviennent du reversement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE). Les autres recettes correspondent à des remboursements sur rémunération du personnel.

## 3.5 - Financement des investissements

### 3.5.1 - Montants financiers

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés).

Ces travaux sont ceux qui ont été engagés par la collectivité. Ils comprennent les travaux de renouvellement et les études liées aux travaux.

Étiquettes de lignes	Travaux réalisés	Travaux restant à réaliser	Travaux engagés
Bagnols en Forêt	597 179,92 €	28 596,96 €	625 776,88 €
Callian			
Estérêts du lac			
Fayence	25 636,80 €	268 951,20 €	294 588,00 €
Mons			
Saint Paul en Foret	4 124,70 €	0,00 €	4 124,70 €
Seillans	141 270,25 €	359 656,87 €	500 927,12 €
Tanneron			
Tourrettes			
<b>Total général</b>	<b>768 211,67 €</b>	<b>657 205,03 €</b>	<b>1 425 416,70 €</b>

### 3.5.2 - État de la dette du service

L'encours de la dette correspond au capital restant dû au 31/12/2021.

Exercices	2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	5 541 516.72€
Montant remboursé durant l'exercice en €	225 540.67 €
	87 405.89€
	269 543.81€
	71 593.67€

### 3.5.3 - Taux d'épargne brut

Le taux d'épargne brute est un ratio (Epargne brute / recettes de fonctionnement) qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

Exercices	2021
Recettes de fonctionnement	2 284 855
Dépenses de fonctionnement	1 960 071
Epargne de gestion	395 631
Résultat financier	70 847
Epargne brute	324 784
Taux d'épargne brute (en %)	14.21%
Capital de la dette	269 544
Epargne nette	55 240

### 3.5.4 - Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de :

Communes	Amortissement
Bagnols en Forêt	92 109.27 €
Callian	112 667.94 €
Fayence	133 600.63 €
Mons	28 046.53 €
Montauroux	166 599.98 €
Saint Paul en Foret	42 655.38 €
Seillans	68 688.84 €
Tanneron	4 131.47 €
Tourrettes	153 496.81 €
<b>Total général</b>	<b>801 996.75 €</b>

### 3.5.5 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

#### Travaux 2021

Réseau EU Chemin de la Rouvière BAGNOLS

Réseaux EU Centre ville Tranche Optionnelle 2 FAYENCE

STEP du village - Presse à Vis SEILLANS

STEP de Brovès SEILLANS Tranche 1

Réfection branchements Grande Rue BAGNOLS

Maîtrise d'œuvre réseaux BAGNOLS

Avances forfaitaires réseaux EU Centre Ville TO2 FAYENCE

Terrassement pour création antenne de collecte du tout à l'égoût SAINT-PAUL

AMO MO CT SPS ETUDES STEP de Brovès SEILLANS

Avances forfaitaires STEP de Broves SEILLANS

AMO MO SPS STEP du village - Presse à Vis SEILLANS

Avances forfaitaires Presse à vis SEILLANS

### 3.5.6 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

3.6 -

#### Projets 2022

Travaux de réhabilitation du poste de relevage de COMBES BAGNOLS

Programme de renouvellement équipements électromécanique BAGNOLS

Travaux de réhabilitation du poste de relevage de MAUPAS BAGNOLS

Programme d'amélioration des unités de dépollution BAGNOLS

Programme d'entretien des réseaux CALLIAN

Programme d'investigation des réseaux CALLIAN

Travaux de réhabilitation du poste de relevage du centre Agora CALLIAN

Travaux de réhabilitation du poste de relevage de Combes CALLIAN

Travaux de réhabilitation du poste de relevage à DAYAN CALLIAN

Travaux de réhabilitation du poste de relevage du village CALLIAN

Programme de renouvellement équipements électromécanique FAYENCE

Programme d'amélioration des unités de dépollution FAYENCE

Programme d'entretien des réseaux MONS

Programme d'investigation des réseaux MONS

Programme de renouvellement des équipements électromécaniques MONS

Mise à niveau partielle des installations électriques MONS

Travaux de réhabilitation STEP du village de MONS

Nouvelle STEP des Estérets du Lac MONTAUROUX

Programme d'entretien des réseaux MONTAUROUX

Programme d'investigation des réseaux MONTAUROUX

Travaux de réhabilitation du poste de relevage de la Barrière MONTAUROUX

Travaux de réhabilitation du poste de relevage Chemin du Moulin MONTAUROUX

Travaux de réhabilitation du poste de relevage des Escolles MONTAUROUX

Travaux de réhabilitation du poste de relevage les Muriers MONTAUROUX

Travaux de réhabilitation du poste de relevage de Maraval MONTAUROUX

Travaux de réhabilitation du poste de relevage Quartier Narbonne MONTAUROUX

Travaux de réhabilitation du poste de relevage RD562 MONTAUROUX

Travaux de réhabilitation du poste de relevage de Siagnole MONTAUROUX

Programme de renouvellement des équipements électromécaniques MONTAUROUX

Mise à niveau partielle des installations électriques MONTAUROUX

Extension réseau d'assainissement route de Callian MONTAUROUX

Extension réseau d'assainissement quartier de la Barrière MONTAUROUX

Programme d'entretien des réseaux ST PAUL

Programme d'investigation des réseaux ST PAUL

Programme de renouvellement des équipements électromécaniques ST PAUL

Mise à niveau partielle des installations électriques ST PAUL

Programme de renouvellement des équipements électromécaniques SEILLANS

Mise à niveau partielle des installations électriques SEILLANS

Programme d'entretien des réseaux TANNERON

Programme d'investigation des réseaux TANNERON

Programme de renouvellement des équipements électromécaniques TANNERON

Mise à niveau partielle des installations électriques TANNERON

Programme d'amélioration des unités de dépollution TOURRETTES

## **3.7 - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **3.7.1 - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

**Il n'y a pas eu d'abandon de créance en 2021.**



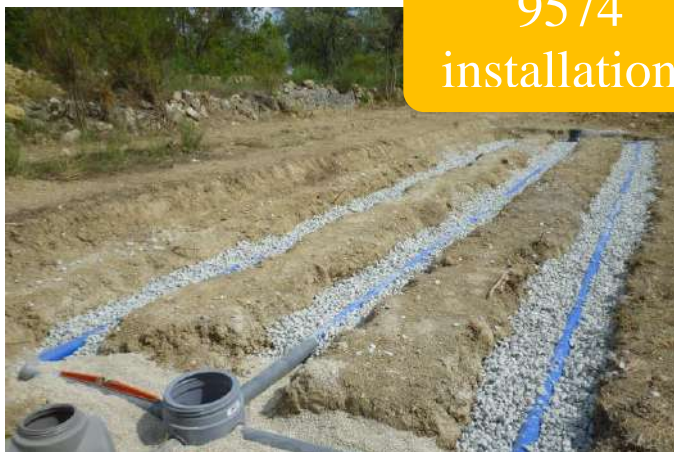
**L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

## 4 - L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### 4.1 - Prestations assurées par le SPANC

Contrairement aux autres services de la régie les équipements n'appartiennent pas à la collectivité. Les missions qui ont été confiées, depuis février 2015, sont le :

- Conseil à l'utilisateur
- Contrôle technique des dispositions d'assainissement non collectif
- Suivi administratif des demandes



9574  
installations

### 4.2 - Caractérisation technique du service

#### 4.2.1 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

##### A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	<input checked="" type="checkbox"/>

##### B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	<input type="checkbox"/>
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	<input type="checkbox"/>
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	<input type="checkbox"/>

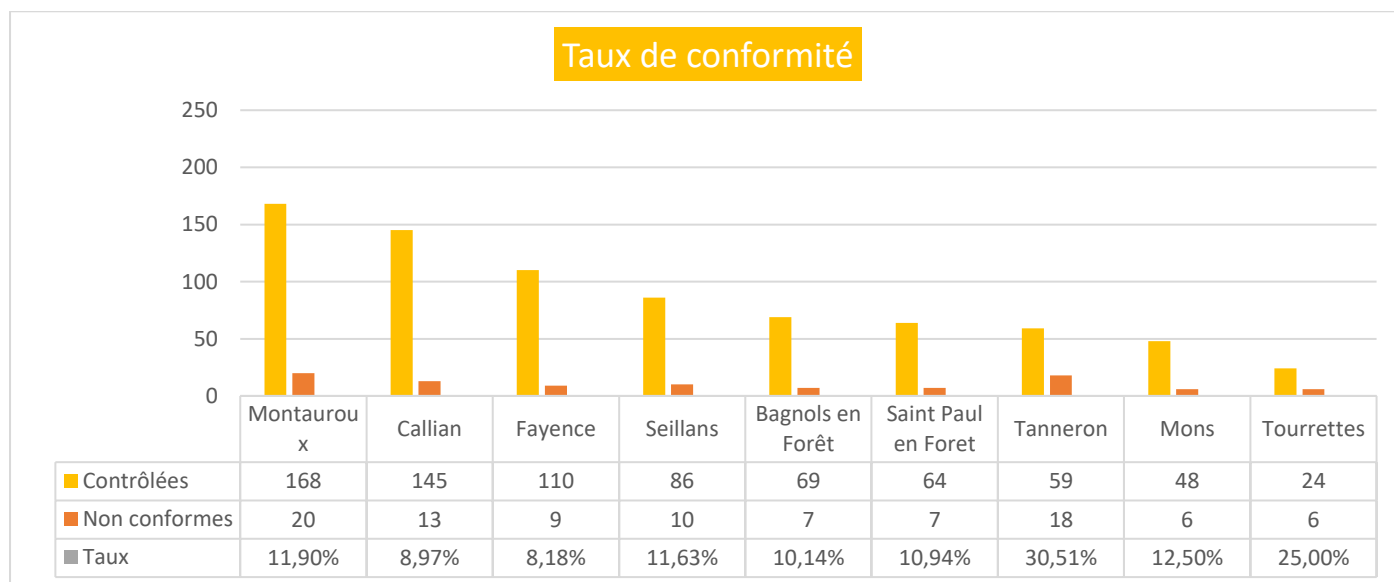


## 4.3 - Indicateurs de performance

### 4.3.1 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part le nombre de contrôles jugés conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2021**,
- D'autre part le nombre total de contrôles effectués **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2021**.



Pour l'année **2021**, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est :

$$\frac{\text{Nombre de contrôles conformes ou installation mises en conformité} \times 100}{\text{Nombre total de contrôles effectués}} = 55.04 \%$$

Contrôles	Année
Nombre total de contrôles depuis la création du service	10 846
Nombre de contrôles conformes ou installations mises en conformité depuis la création du service	5 970

## 4.4 - Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 4.4.1 - Modalités de tarification

Installation de moins de 20 EH		
Installations existantes	Contrôle périodique	125€ TTC
	Contrôle ponctuel	175€ TTC
	Contrôle de vente	175€ TTC
Installations nouvelles ou réhabilitées	Contrôle de conception implantation	145€ TTC
	Contrôle de bonne exécution	155€ TTC

## Installation de plus de 20 EH

Installations existantes	Contrôle périodique et diagnostique ne possédant pas d'installation mécanique	Contrôle périodique	300€ TTC
		Contrôle ponctuel	300€ TTC
		Contrôle de vente	300€ TTC
Installations nouvelles ou réhabilitées		Contrôle de conception	295€ TTC
		Contrôle de réalisation	305€ TTC

### 4.4.2 - Recettes

	Travaux	Autres prestations de service	Autres recettes	Contribution exceptionnelle
SPANC	0,00 €	175°414.00 €	7°437,64 €	0,00 €
<b>Total général</b>	0,00 €	175°414.00 €	7°437,64 €	0,00 €

Les travaux de réhabilitation n'entrant pas dans les missions du service, les principales recettes du service sont issues des prestations de service liées aux contrôles réalisés. Les autres recettes correspondent à des remboursements sur rémunération du personnel.

## 4.5 - Financement des investissements

### 4.5.1 - Montants financiers des travaux réalisés

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés).

Ces travaux sont ceux qui ont été engagés par la collectivité. Ils comprennent les travaux de renouvellement et les études liées aux travaux.

	Travaux réalisés	Travaux restant à réaliser	Travaux engagés
SPANC	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total général</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €

### 1 1 1 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

#### Travaux 2021

Sans objet

### 1 1 1 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

#### Projets 2022

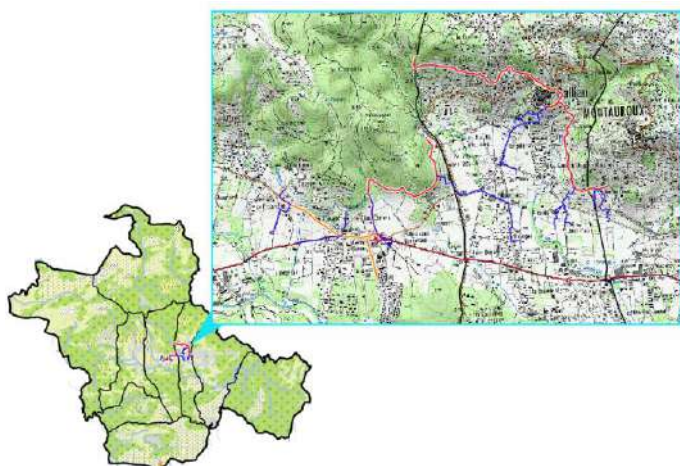
Sans objet



**L'IRRIGATION**

## 5 - L'IRRIGATION

### 5.1 - Le patrimoine

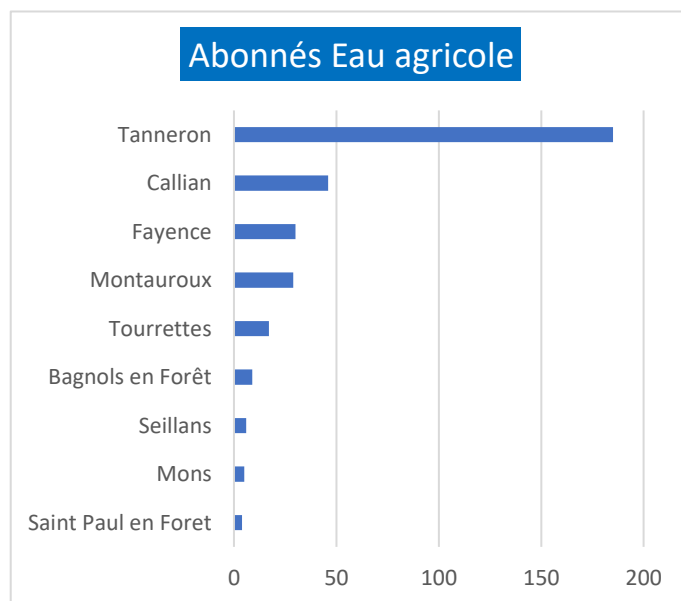
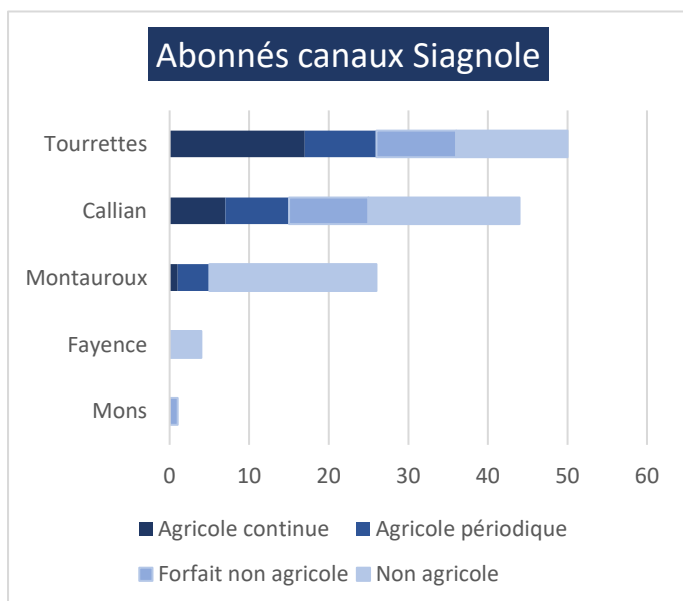


Depuis le 01/11/2021 la REPF s'est vue confiée par le Département du Var le patrimoine agricole du service de la Siagnole. Celui-ci est constitué de 6,300 km de canaux et de 6,400 km de rigoles d'irrigation ainsi que du forage de Tassy1 et de sa conduite d'adduction.



### 5.2 - Les abonnés

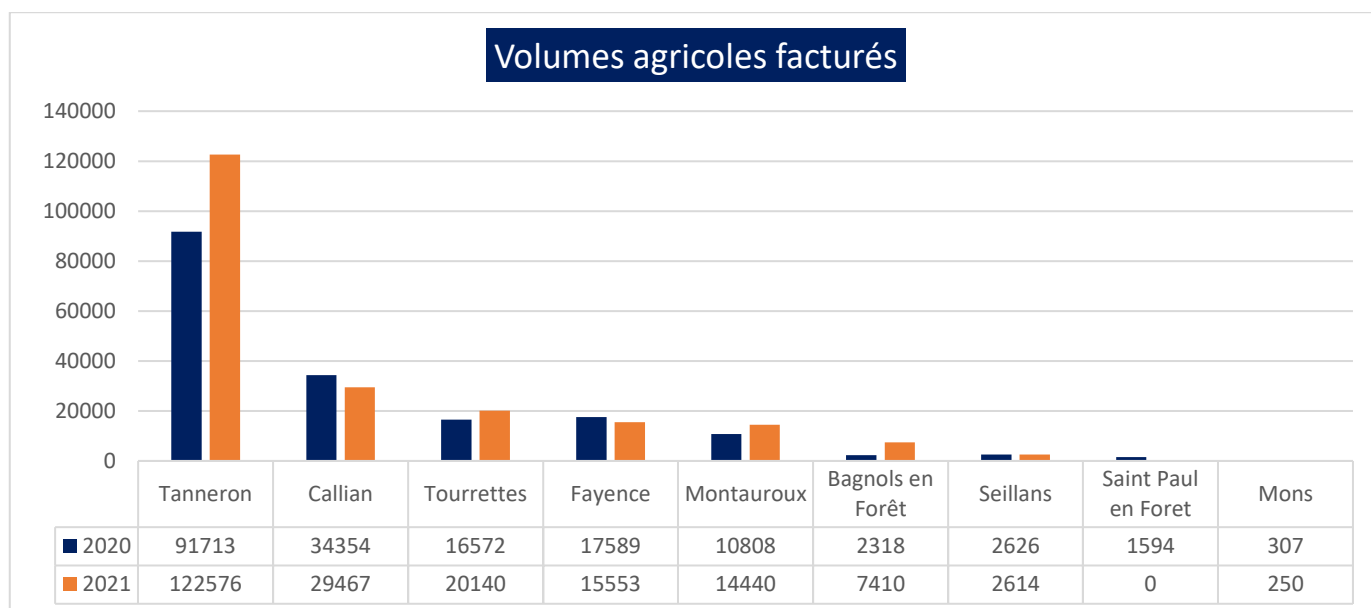
Parmi les usagers agricoles du service il faut distinguer les abonnés « des canaux de la Siagnole », au nombre de 127 (46 agriculteurs 2 irrigations et 79 particuliers non desservis par le réseau d'eau potable), de ceux qui utilisent l'eau des réseaux de distribution, 322 au total (185 sur Tanneron et 137 sur le reste du territoire).



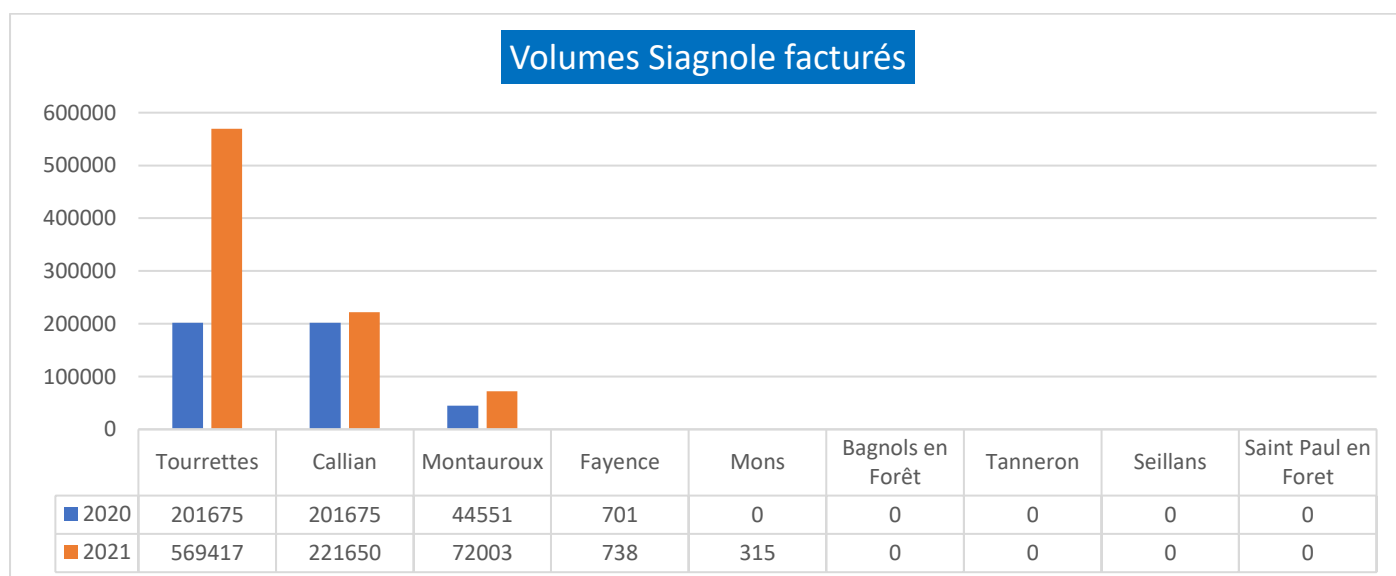
NOTA : Sont comptés à part, le Golf de terre blanche et le stade intercommunal de Tourrettes (2 abonnés Siagnole)

## 5.3 - Caractérisation technique du service

### 5.3.1 - Volumes d'eau distribués sur le réseau de distribution



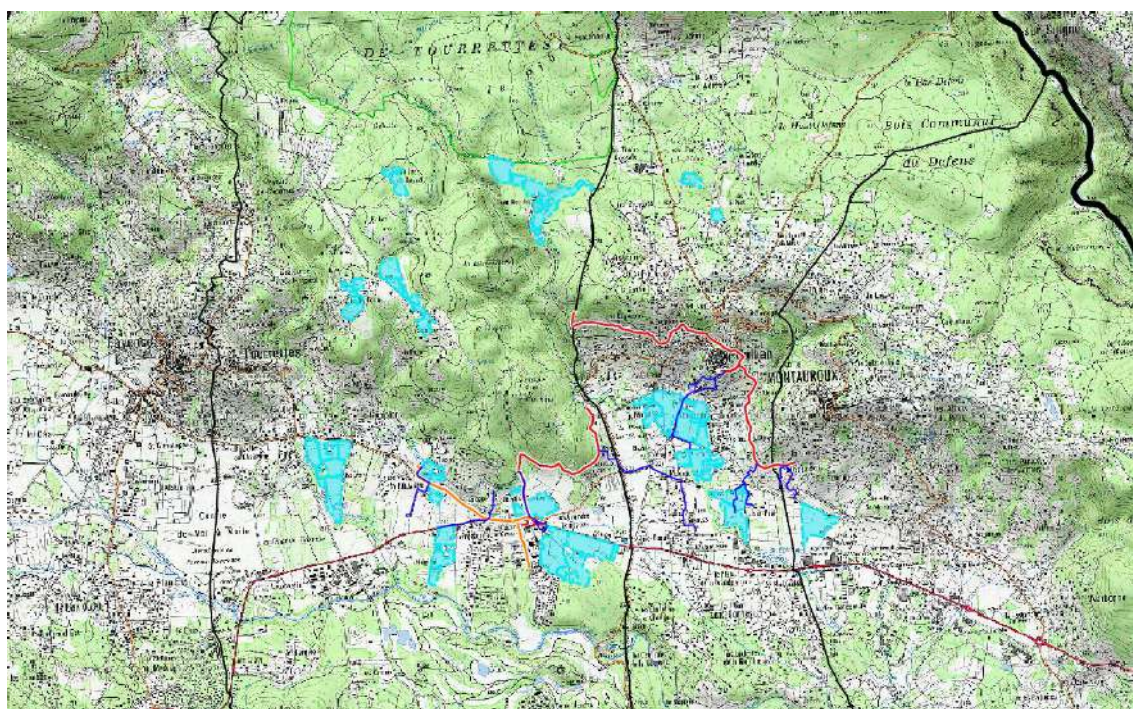
### 5.3.2 - Volumes d'eau distribués sur les canaux de la Siagnole



NOTA : Les volumes mis en distribution pour le compte du Golf de Terre Blanche (219 848 m<sup>3</sup>) et le stade intercommunal de Tourrettes (9 320 m<sup>3</sup>) sont comptés à part.

### 5.3.3 - Localisation des parcelles irriguées par les canaux de la Siagnole

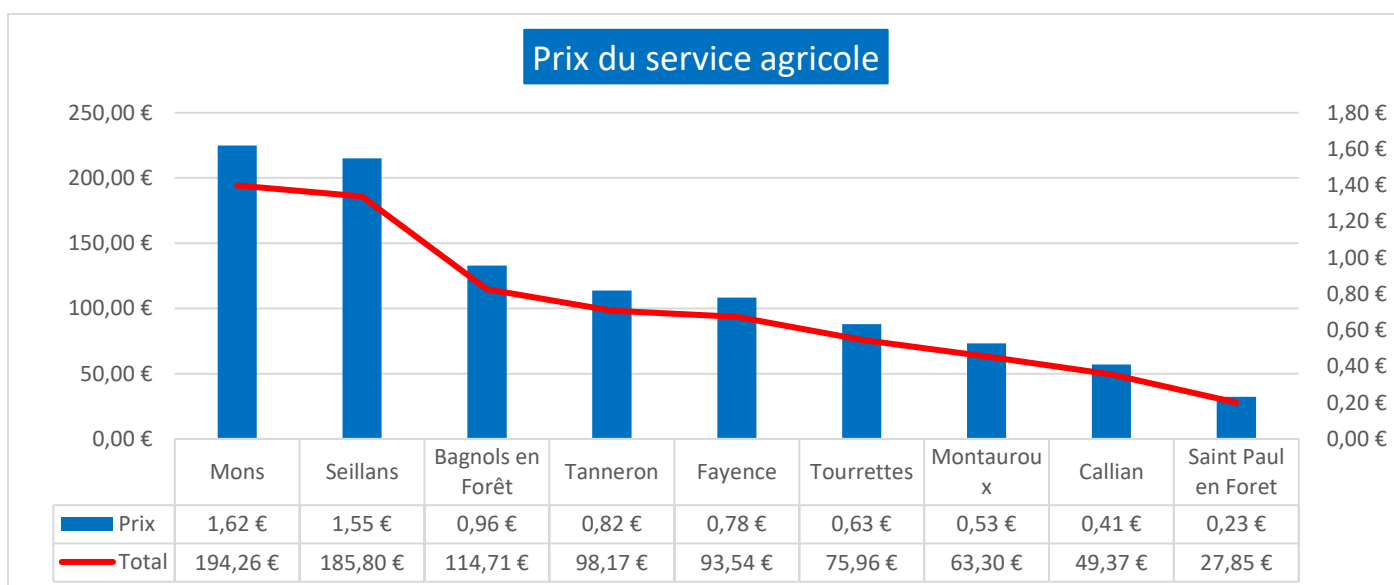
N'apparaissent sur la carte ci-dessous que les terrains irrigués par les canaux d'eau continue / périodique de la Siagnole et le forage de Tassy 1.



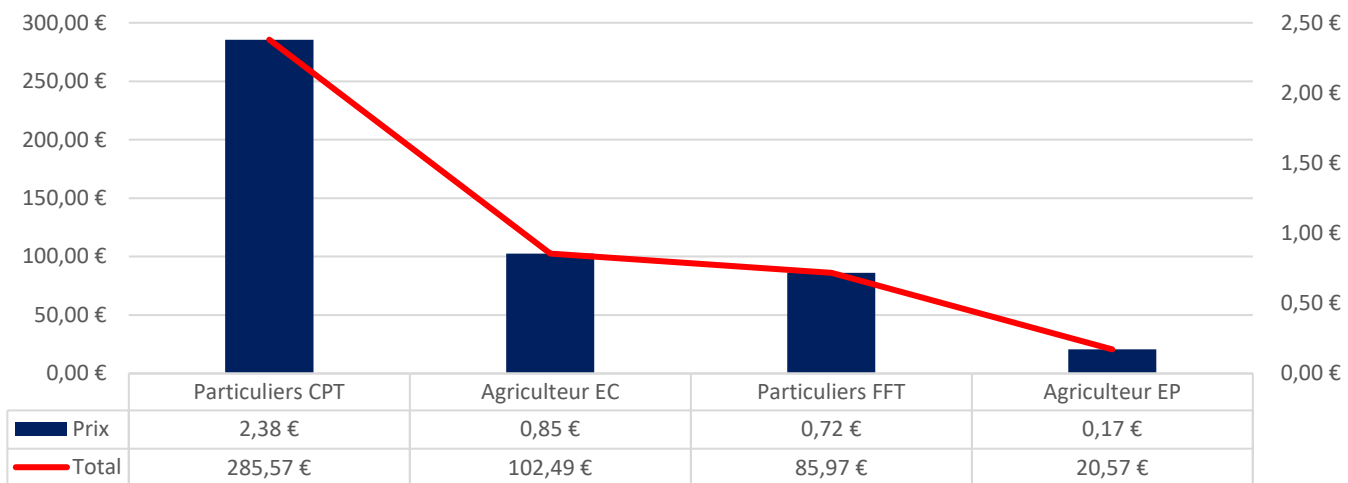
### 5.3.4 - Structure tarifaire et prix de l'eau

Comme pour les abonnés domestiques, le prix au m<sup>3</sup> est calculé pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>. Ce volume est moins représentatif pour l'usage agricole, mais il permet de faire un comparatif, notamment pour les usagers, non agricole, abonnés au service du canal de la Siagnole.

Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (production, transfert, distribution) ainsi que les redevances préservation des ressources et pollution de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (prélèvement en rivière), ainsi que la TVA. Les tarifs sont applicables au 01/01/2022 pour l'année 2021.



### Prix du service Siagnole



NOTA : le tarif eau périodique est applicable du 15/03 au 15/10 de chaque année.

Le tarif applicable au Golf de Terre Blanche et au stade intercommunal de Tourrettes est de 0.6991 € /m3.